

BANQUE des TERRITOIRES

Caisse des Dépôts Groupe

OCTOBRE 2026

PLUIE DE CAS D'EAU

Retours d'expérience de projets de gestion de l'eau accompagnés par la Banque des Territoires

Aquagir le programme

Pluie de cas d'eau :
retours d'expérience de projets de gestion de l'eau accompagnés par la Banque des Territoires

Direction de la publication :
Aquagir, programme de la Banque des Territoires.

Octobre 2026

Conception éditoriale :
Agence Mots-Clés et la SCET.
Tous droits réservés.

ÉDITO



Kosta Kastrinidis
Directeur adjoint
de la Banque des Territoires

L'eau nous unit. Les solutions aussi.

L'eau est au cœur de nos territoires. Ressource essentielle à notre qualité de vie, à nos activités économiques et à nos paysages, elle est aujourd'hui fragilisée par nos impacts anthropiques et les effets du dérèglement climatique. Sécheresses, pollutions, prélèvements, inondations, dégradation des milieux aquatiques : partout en France, ces phénomènes obligent à repenser durablement notre rapport à l'eau.

Face à ces enjeux, les collectivités sont en première ligne. À leurs côtés, la Banque des Territoires est pleinement engagée pour accompagner cette transition et donner aux acteurs locaux les moyens d'agir. C'est de cette ambition qu'est né Aquagir en 2023. Dédié à la gestion durable de l'eau, ce programme accompagne les collectivités à chaque étape de leurs projets grâce à un continuum d'offres et de services intégrés : sensibilisation, ingénierie, financement, investissement et consignation.

Ensemble, ils donnent aux territoires les moyens de concrétiser leurs projets. Trois ans après son lancement, Aquagir a accompagné plus de 1 000 projets et mobilisé plus de 4 Mds€. Ces résultats témoignent d'une dynamique forte et d'une conviction : partout en France, des solutions existent et méritent d'être partagées.

C'est tout le sens de ce premier recueil « Pluie de cas d'eau ». À travers des retours d'expérience, nous avons souhaité partager des projets inspirants accompagnés par la Banque des Territoires qui illustrent la diversité des réponses apportées aux enjeux de l'eau et les enseignements qui peuvent en être tirés. La diffusion des bonnes pratiques et l'apprentissage entre pairs font pleinement partie de l'ambition portée par Aquagir. Nous espérons que ces pages vous aideront à vous projeter, à identifier des pistes d'action et à engager, à votre tour, des projets au service d'une gestion durable de l'eau.

Bonne lecture.

Le programme Aquagir pour tous vos projets de gestion de l'eau

Avec son programme Aquagir, la Banque des Territoires accompagne et finance vos projets liés à la gestion durable de l'eau, pour la préserver, en quantité et en qualité.

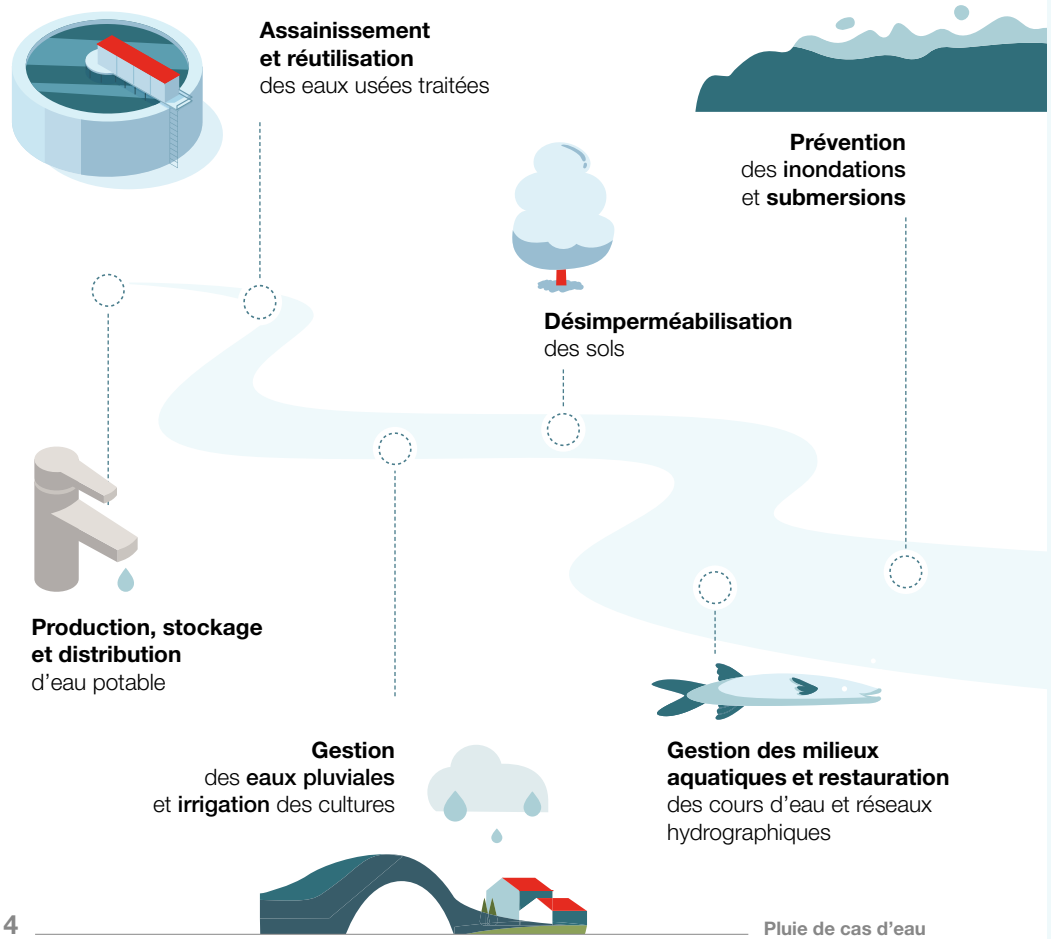

De la sensibilisation à la mise en œuvre

Découvrez le programme Aquagir

Grâce à un continuum d'offres et de services intégrés, Aquagir est présent tout au long de votre projet, de la prise de conscience à la concrétisation.

JE M'INFORME ET ME SENSIBILISE

Des contenues riches et pédagogiques et la possibilité de bénéficier d'un cadre d'échange pour partager entre pairs..
⟶ aquagir.fr

Un diagnostic de la ressource sur votre territoire pour identifier vos enjeux et leviers d'actions.
⟶ aquarepere.banquedesterritoires.fr

JE STRUCTURE ET PLANIFIE MON PROJET

Ingénierie d'aide à la décision : un appui pour élaborer vos schémas directeurs, planifier vos actions et réaliser des diagnostics de vulnérabilité.

Appui à la mise en place ou à l'innovation : un accompagnement technique, juridique et financier pour concrétiser vos projets ou encore soutenir une expérimentation sur votre territoire.

Ingénierie financière : une aide à l'élaboration de plans pluriannuels d'investissement.

JE METS EN ŒUVRE

Un appui d'opérateurs experts (Egis, SCET, Suez, Veolia, Saur) pour la mise en œuvre et un accès à d'autres acteurs via une place de marché dédiée.

JE SÉCURISE MON PROJET

Une sécurisation de votre projet via la consignation environnementale pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ou l'expropriation/préemption pour l'acquisition de terrains stratégiques liés à la ressource en eau.

JE FINANCE MON PROJET

Une financement stratégique unique, l'Aqua Prêt : capable de couvrir jusqu'à 100% de votre besoin d'emprunt et pour une durée de 25 à 60 ans.

Investissement en fonds propres : une prise de participation dans des sociétés privées ou mixtes pour renforcer vos modes de gestion locaux.

En un coup d'œil :
Comment lire un cas d'eau ?

Consultez plus de cas sur aquagir.fr

Repères du cas
Découvrez les principaux éléments qui caractérisent le projet : typologie d'accompagnement Banque des Territoires, objectif poursuivi et moyen mobilisé.

Projet
Situez le projet à travers sa nature, son périmètre d'intervention, son porteur et les prestataires mobilisés.

Indicateurs clés
Visualisez quelques chiffres pour comprendre l'ampleur du projet et mesurer son impact sur le territoire.

Moyens mobilisés et partenaires
Identifiez les moyens mobilisés et les partenaires impliqués pour accompagner la réalisation du projet.

Interview
Retrouvez le retour d'expérience du porteur de projet : contexte, enjeux, difficultés rencontrées, solutions mises en œuvre et conseils à destination d'autres collectivités.

Enseignements clés
Retenez les principaux enseignements et bonnes pratiques à reproduire ou adapter pour inspirer d'autres projets de gestion de l'eau.

Étapes d'avancement
Suivez les grandes étapes du projet grâce à la frise chronologique, de son émergence à sa mise en œuvre.

Et demain ?
Projetez-vous dans la suite du projet et les ambitions portées par le territoire.

Financement | Préservation de la qualité de la ressource | Gestion de l'assainissement

CRÉATION D'UNE STATION D'ÉPURATION DE NOUVELLE GÉNÉRATION

ENJEUX : Non-conformité de traitement, surcharge hydraulique et odeurs

Pays de Saint Gilles Croix de Vie – Vendée (85)



Le projet

Nature du projet :
Création d'une station d'épuration nouvelle génération pour l'assainissement, en procédé par boues biologies granulaires

Périmètre d'intervention :
4 des 14 communes de l'intercommunalité Pays-de-Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)

Porteur de projet :
Pays de Saint Gilles Croix de Vie – service assainissement

Prestataires :
Groupement de maîtrise d'œuvre : Cabinet Bourgois ; Groupe Merlin (responsable du projet) ; Cabinet Tiberghien Langlais (architecte) ; Cabinet Côté Paysage (paysagiste) Constructeurs : Sources (process) ; CNR (génie civil, bâtiments VRD) ; Charpentier TP (terrassement VRD) ; SOCOVATP (canalisations)

Indicateurs

102 000 équivalents-habitants, la capacité nominale de la Step

15 000 m³ d'eau traités par jour en moyenne

20 km de réseau créés pour le raccordement des communes

Avancement du projet

- 2015-2018 **Mise à l'agenda et inspiration**
- 2018 **Transfert de la compétence assainissement à l'intercommunalité**
- 2019-2021 **Diagnostic et planification**
- 2021-2023 **Réalisation**

Plan de financement

Le coût final de l'opération de construction de la station d'épuration s'élève à **16 662 000€ HT**.

- Banque des Territoires (Aquaprêt de 10 M€)
- Agence de l'Eau Loire Bretagne (subvention de 6,7 M€)

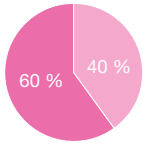

Partenaires

- Banque des Territoires
- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Services de l'Etat (préfecture, DDTM, DREAL)
- Conseil départemental

Enseignements clés

L'impact environnemental de la solution retenue est grandement réduit par rapport à une station classique :

- le traitement par boues biologiques granulaires permet une déphosphatation biologique très poussée (90-95 % d'abattement biologique),
- Les consommations en énergie et en réactifs sont moindres que pour un process à boue activée classique
- l'ensemble industriel est compact et ergonomique.

Et demain ?

« Notre prochain sujet est la réutilisation des eaux usées traitées, presque 6 millions de m³ chaque année. C'est un potentiel énorme. »



FRANÇOIS BLANCHET
MAIRE DE SAINT GILLES CROIX DE VIE ET PRÉSIDENT DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

Pourquoi avoir lancé ce projet ?
Avant 2018, le sujet était déjà à l'agenda du SIVOS du Havre de Vie, syndicat d'assainissement des communes de Saint Gilles Croix de Vie, Saint Hilaire de Riez et Le Fenouiller. L'ancienne station d'épuration (STEP) de Saint Gilles Croix de Vie, dont les plus vieux ouvrages datent de 1978, **n'était plus conforme pour le traitement** de l'azote et du phosphore depuis 2015. Avec une capacité de 80 000 équivalents habitants, elle était régulièrement **en surcharge hydraulique** lors des pics saisonniers. Des **problèmes d'odeurs** importants généraient aussi de nombreuses plaintes. Nous cherchions des solutions, mais il est difficile de trouver un terrain adapté pour une nouvelle STEP sur 3 communes littorales. En 2018, lorsque l'intercommunalité Pays de Saint Gilles Croix de Vie a pris la compétence assainissement, la recherche s'est élargie. Notre Dame de Riez, dont la station n'était pas conforme, a rejoint le projet.

Quels défis avez-vous rencontrés lors de sa mise en œuvre ?
L'idée initiale était d'implanter la nouvelle station à proximité du site existant. Or, le transfert de la compétence assainissement à l'agglomération a modifié le périmètre de la maîtrise d'ouvrage, intégrant des communes non littorales. Une dérogation à la loi littorale semblait difficile à obtenir. L'implantation s'est donc faite **dans la zone d'activité économique** de Givrand, à proximité des bâtiments administratifs et du centre technique intercommunal. Ce choix éloigne la STEP de l'exutoire dans l'estuaire de la Vie (4,5 km) et a nécessité **10 km de canalisations** pour raccorder Notre Dame de Riez. Mais il permettait d'utiliser un terrain déjà propriété de l'intercommunalité, sans habitations à proximité, résolvant **les enjeux fonciers et l'impact sur les riverains**.

Quels conseils donneriez-vous à une autre collectivité souhaitant se lancer ?
Des **associations de protection de l'environnement** ont été associées dès la phase de diagnostic. Globalement, l'ensemble des acteurs était satisfait du projet. Sur le dimensionnement, la contrainte forte est **la saisonnalité** : en été, la population est multipliée par 10 à certains endroits. La capacité a donc été calculée pour la période de plus forte utilisation, avec **une projection à 20 ans** sur la démographie du territoire et le développement de la ZAE (zone d'activité économique). La STEP peut également traiter des **effluents industriels**.

Fiche plus complète à retrouver sur le site

Cas d'Eau 2

Carte des projets valorisés

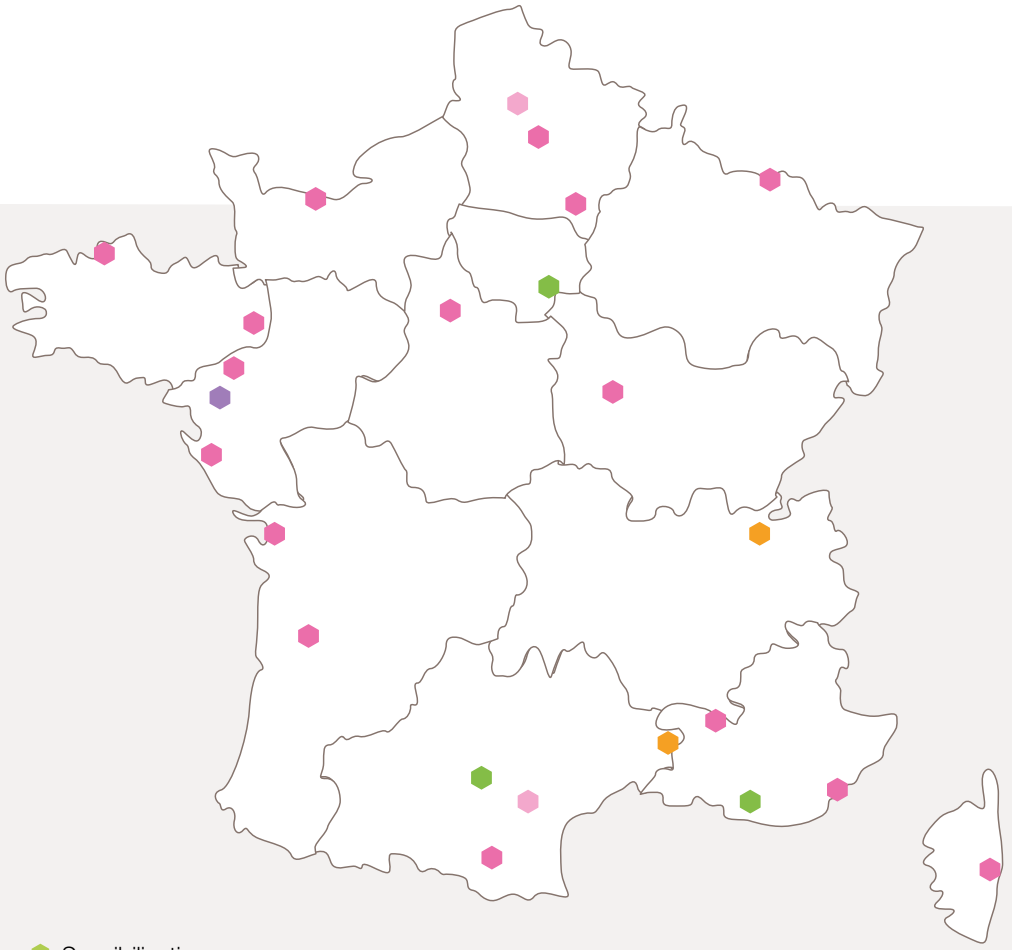

- Sensibilisation
- Ingénierie
- Financement
- Investissement
- Consignation

Sommaire

Sensibilisation P. 12

Ingénierie P. 20

Financement P. 24

Investissement P. 60

Consignation P. 66

Glossaire
Classement par objectif et moyen d'action

Sensibilisation

...aux enjeux de l'eau

Bassin versant couvert par le SyAGE en Ile-de-France p.14
Territoire de Sainte-Baume (83) p.16
Communauté de communes Pays de LaFrançaise (82) p.18

Ingénierie

Optimisation de la disponibilité de la ressource | Sécurisation de l'approvisionnement

Mauges Communauté (49) p.22

Financement

Préservation de la qualité de la ressource | Gestion de l'assainissement

Pays de Saint Gilles Croix de Vie (65) p.26
Brasseuse (60) p.28
Manou (28) p.30
Faymoreau (85) p.32
Essé et Boistrudan (35) p.34

Optimisation de la disponibilité de la ressource | Sécurisation de l'approvisionnement

Solaro (2B) p.36
Foix (09) p.38
Guerbigny (80) p.40
Bayeux (14) p.42
Agglomération de Morlaix (29) p.44

Optimisation de la disponibilité de la ressource | Gestion des eaux pluviales

Joigny (89) p.46

Préservation des milieux | Protéger les milieux par l'action foncière

Valréas (84) p.48
Saint-Jean-Cap-Ferrat (06) p.50

Préservation des milieux | Restaurer les milieux aquatiques

La Rochelle et Aytré (17) p.52
Malville (44) p.54

Gestion des risques | Prévention des risques

Logwy (54) p.56

Gestion des risques | Risques sanitaires

Meilhan-sur-Garonne (47) p.58

Investissement

Optimisation de la disponibilité de la ressource | Sécurisation de l'approvisionnement

Région Occitanie p.62

Préservation des milieux | Préserver les continuités écologiques

Amiens (80) p.64

Consignation

Préservation des milieux | Protéger les milieux par l'action foncière

Contamine-Sarzin, Marlioz, Sallenôves (74) p.68
Aramon (30) p.70



Pluie de cas d’eau

SENSIBILISATION

Favoriser une compréhension partagée des enjeux liés à l'eau

SENSIBILISER LES ÉLUS AUX ENJEUX DE L'EAU À L'ÉCHELLE D'UN BASSIN VERSANT

Le projet

Le SyAGE - EPAGE de l'Yerres - Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine souhaitait sensibiliser ses élus aux enjeux de l'eau». Il a ainsi sollicité le programme Aquagir de la Banque des Territoires pour bénéficier d'un atelier «Trajectoire Eau et Territoire» animé par la Water Family

L'atelier, préparé et animé par la Water Family a permis de comprendre le fonctionnement hydrologique du territoire concerné, visualiser les impacts du changement climatique et des usages humains et d'identifier collectivement des leviers d'action locaux pour construire un territoire plus résilient en eau. L'atelier s'est appuyé sur des données territoriales locales (SAGE, Aqui'Brie, Aquarepère…) pour proposer une représentation personnalisée du territoire concerné.

Territoire

Bassin versant couvert par le SyAGE en Ile-de-France



Partenaires

- Banque des Territoires
- Agence de l'Eau Seine Normandie
- Services de l'Etat (préfecture, DDTM, DREAL)
- Conseil départemental



Crédit photo : Fabien ROUDIL, SyAGE

Et demain ?

La priorité du SyAGE est désormais de s'approprier pleinement l'outil afin d'organiser, **dès l'automne 2026, les premiers ateliers destinés aux membres de la CLE (Commission Locale de l'Eau) et du comité syndical**. Cette nouvelle étape doit permettre de renforcer la compréhension partagée des enjeux du bassin versant et d'accompagner les futures décisions territoriales.



FABIEN ROUDIL
ANIMATEUR CONTRAT DE TERRITOIRE AU SyAGE

> La démarche vise à accompagner le renouvellement des élus et à soutenir les réflexions en cours autour du SAGE révisé et de l'élaboration du futur contrat de territoire. L'objectif est de faire émerger une vision globale et collective des défis liés à la ressource en eau.

Quels objectifs poursuiviez-vous à travers cette action ?
Le SyAGE souhaitait disposer d'un outil permettant de **sensibiliser les élus aux enjeux de l'eau** de manière participative et concrète. Cette démarche répondait à plusieurs besoins concomitants : le renouvellement des élus municipaux à venir, la révision récente du SAGE et la préparation du futur contrat de territoire. Le comité de pilotage avait également exprimé le **souhait de renforcer l'appropriation collective des enjeux liés à l'eau**. L'atelier « Trajectoire Eau » est apparu comme une réponse particulièrement pertinente pour favoriser cette montée en compétence.

Quelles ont été les clés de réussite de la démarche ?
L'une des principales forces du dispositif réside dans son **ancrage territorial**. Les participants travaillent à partir de données réelles de leur bassin versant, ce qui facilite l'appropriation des enjeux et la compréhension des actions déjà engagées. **Le choix de former d'abord les agents et futurs animateurs a également été déterminant :** cette phase préparatoire leur permet de se mettre à la place des participants et de maîtriser l'animation avant le déploiement auprès des élus. Enfin, **l'existence d'une culture préalable de sensibilisation**, notamment grâce aux ateliers « Fresque de l'eau » déjà proposés par le SyAGE, **a facilité l'adhésion au projet**.

Quels enseignements ou recommandations souhaitez-vous partager ?
Les retours des participants ont été très positifs, y compris parmi les agents les moins familiers des enjeux de l'eau. L'atelier permet de rendre visibles et concrètes des actions parfois perçues comme techniques ou éloignées du quotidien professionnel. Pour les structures souhaitant se lancer, **il est recommandé de prévoir un accompagnement lors des premières animations afin de consolider les compétences des futurs animateurs**. Il est également pertinent de former un panel diversifié d'agents afin de diffuser une culture commune de l'eau au sein de l'organisation et de faciliter ensuite le déploiement auprès des élus.

Pour aller plus loin

Plusieurs territoires ont déjà manifesté leur intérêt pour la démarche, notamment dans le cadre du PTGE de la nappe de Champigny, des projets de transition hydrique ou intérêt notamment à l'échelle de l'EPCI (Communauté d'agglomération, Communauté de communes, Etablissement Public Territorial) (dans le cadre de PCAET)

À terme, **l'outil pourrait également être mobilisé auprès des maîtres d'ouvrage et des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des contrats de territoir**e, à travers des cycles d'ateliers participatifs favorisant la co-construction et l'appropriation collective des enjeux liés à l'eau.

Favoriser une compréhension partagée des enjeux liés à l'eau

IMPULSER UNE NOUVELLE GOUVERNANCE POUR LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE

Le projet

Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume a bénéficié de l'atelier d'intelligence collective « Trajectoire Eau et Territoire », financé par la Banque des Territoires et animé par la Water Family.

S'appuyant sur des études préalables et les enjeux propres au territoire, l'atelier a réuni élus, citoyens, acteurs économiques et gestionnaires de l'eau afin de partager un diagnostic commun et impulser ensemble la construction d'une gouvernance territoriale pour la préservation de l'eau à long terme.

Territoire

Territoire de Sainte-Baume - Var (83)



Partenaires

- Banque des Territoires
- Préparation et animation de l'atelier par l'association Water Family
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- Métropole d'Aix-Marseille-Provence
- Région Provence Alpes Côte d'Azur



Crédit photo : Aude Mottiaux - PNR Sainte-Baume

Et demain ?

Ces mesures préventives vont se décliner dans des documents d'urbanisme sous forme de « porter à connaissance », afin d'instaurer des **périmètres de sauvegarde dans les choix d'urbanisation futurs**.

Pour l'instant, l'enjeu majeur est d'approfondir les leviers d'actions **en identifiant des projets, leurs porteurs et des financements**, pour une efficacité réelle sur le terrain.



@Aude Mottiaux - PNR Sainte-Baume

AURORE FAUCHAS
CHARGÉE DE MISSION « RESSOURCES EN EAU » AU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA SAINTE-BAUME

> « La mobilisation des acteurs du territoire nous a permis de croiser les regards de profils variés. Ce que les participants en disent, c'est que c'est déjà une réussite. »

Quels objectifs poursuiviez-vous à travers cette action ?
Le territoire de la Sainte-Baume est composé de grands massifs calcaires qui sont karstifiés et dans lesquels l'eau circule selon des chemins complexes. Ces eaux sont **de bonne qualité mais vulnérables aux pollutions**. La structure des sols et le ruissellement des eaux pluviales polluées peuvent représenter une **fragilité à l'avenir**, d'autant plus que certaines communes sont en mono-ressource. La ressource de la Sainte-Baume étant **stratégique pour la Région Sud à l'horizon 2050, cela nous impose de prendre des mesures préventives pour conserver le bon état de la masse d'eau souterraine**.

Quelles ont été les clés de réussite de la démarche ?
Nous avons utilisé l'**atelier d'intelligence collective « Trajectoire Eau et Territoire »**, développé par l'association Water Family, pour mobiliser les acteurs locaux dans la mise en œuvre d'actions concrètes pour protéger la ressource. La méthode prévoit d'abord un **temps d'acculturation sur les spécificités hydrologiques et hydrogéologiques** du territoire à travers une cartographie, puis un **temps de partage de connaissances sur la vulnérabilité de l'eau et d'exploration de solutions**. Le retour des 41 participants est extrêmement positif : ils ont pu prendre du recul sur leurs secteurs d'activité pour **comprendre les enjeux de chacun** et commencer à ébaucher des leviers d'actions communs.

Quels enseignements ou recommandations souhaitez-vous partager ?
Nous avons voulu innover en mobilisant cet atelier « Trajectoire Eau et Territoire » et cela porte déjà ses fruits ! Les acteurs vont à **nouveau se réunir**, en juin et septembre 2026, pour poursuivre les discussions entamées en 2025 et préfigurer cette nouvelle gouvernance de l'eau.
Impliquez dès le départ des profils très divers — élus, citoyens, acteurs économiques, gestionnaires de milieux aquatiques, services de l'État — car **c'est cette diversité qui crée l'adhésion collective et donne de l'élan au projet**.

Pour aller plus loin

Il serait pertinent de **structurer plusieurs cycles itératifs alternant ateliers collectifs et travail interne** à chaque structure, afin de coconstruire des projets véritablement robustes et finançables.

+ Fiche plus complète à retrouver sur le site

Favoriser une compréhension partagée des enjeux liés à l'eau

SENSIBILISER À LA GESTION DE L'EAU : UN ENJEU COMMUN POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE

Le projet

Territoire fortement agricole, le Pays de Lafrançaise est confronté à la fois à des déficits quantitatifs d'eau et à des inondations qui affectent l'agriculture diversifiée et les voies d'accès rurales. La communauté de communes a souhaité se doter d'un outil participatif offrant un cadre neutre et partagé de compréhension de la ressource, afin de rattacher l'eau — élément intégrateur de nombreuses politiques publiques — aux autres axes de son Projet Alimentaire de Territoire (PAT) et de construire un socle commun de données avant d'engager de nouvelles actions.

Avec le Syndicat du Lemboulas et l'EPAGE Aveyron Aval, accompagnés par l'association Water Family – du flocon à la vague, l'intercommunalité a adapté à son territoire l'outil participatif « Trajectoire Eau et Territoire » développé par le laboratoire Géosciences Rennes et financé par la Banque des Territoires dans le cadre de son programme Aquagir

Partenaires

- Banque des Territoires
- Syndicats de Bassin
- Water Family (conception et animation de l'outil avec Géosciences Rennes)



Crédit photo : Céline Albucher - Photothèque Pays de Lafrançaise

Territoire

Communauté de communes Pays de LaFrançaise (82)



Et demain ?

Une nouvelle session est prévue en octobre 2026 auprès des élus, agriculteurs, techniciens et acteurs locaux, pour ancrer durablement la culture de l'eau dans le projet de territoire, au-delà du seul PAT. La démarche vise aussi à essaimer vers les communautés de communes voisines : dès septembre, le Président du Pays de Lafrançaise témoignera lors d'un atelier auprès d'élus et d'agriculteurs. Un atelier participatif est également prévu début 2027 avec la commission Environnement, transition écologique et GEMAPI, réunissant les élus des 11 communes.



CÉLINE ALBUCHER
CHARGÉE DE MISSION PROJET ALIMENTAIRE CC PAYS DE LAFRANÇAISE



VIRGINIE MARET
TECHNICIENNE RIVIÈRE / GEMAPI EPAGE AVEYRON AVAL

> « L'outil Water Family permet un partage autour de la ressource eau, comme un bien commun de ce territoire »

> « L'eau est un élément intégrateur qui touche à toutes nos politiques publiques. »

Quels objectifs poursuiviez-vous à travers cette action ?
L'enjeu premier est de construire une **compréhension commune et partagée des enjeux**, avant de réfléchir aux solutions. Cette approche est particulièrement importante sur un sujet qui concerne tout autant l'agriculture, que l'alimentation, l'eau potable, les milieux naturels ou encore l'aménagement du territoire.
Cette action permet de partager les données géographiques, d'usages et anthropiques pour **présenter le territoire de manière objective**, avant d'entrer dans l'opérationnalité de pistes communes pour préserver la ressource eau. Une première session a été organisée à cette occasion, avec une seconde prévue en octobre 2026 auprès des élus, agriculteurs, techniciens et acteurs locaux.

Quelles ont été les clés de réussite de la démarche ?
La réussite repose sur le **choix rigoureux** de l'échelle et des données à partager, sur **l'engagement de plusieurs élus** autour de la thématique de l'eau, ainsi que sur la démarche co-constructive de la Water Family, qui a permis de **mutualiser les informations** et de renforcer le partage entre techniciens.

La thématique de l'eau, en mobilisant l'ensemble des services, nourrit ainsi une **dynamique transversale** touchant l'urbanisme, l'agriculture, l'alimentation et la justice sociale, environnementale et économique.

Quels enseignements ou recommandations souhaitez-vous partager ?
L'outil **s'adapte avant tout aux besoins propres de chaque territoire**, ce qui suppose que la communauté de communes et les syndicats partenaires puissent faire remonter de bonnes informations locales pour **construire un dispositif sur mesure**. Il est important de **dépolitiser le débat en le recentrant sur des éléments concrets et factuels**, souvent méconnus, et de faciliter le lien entre les acteurs pour décloisonner les sujets, y compris les plus sensibles, en gardant à l'esprit les effets induits de chaque solution envisagée.

Enfin il est recommandé, de **prévoir une demi-journée complète**, afin de ne pas se limiter au déploiement de l'outil et de laisser une vraie place aux échanges.

Pour aller plus loin

La collectivité souhaite proposer **plusieurs ateliers participatifs** dans différents cadres, avec la mobilisation de co-animateurs d'ateliers, permettant un essaimage et une appropriation collective des enjeux de l'eau dans une logique de gestion intégrée de la ressource eau.

Cette démarche rappelle que l'eau soulève des problématiques plus larges que sa seule gestion technique, qu'elles soient foncières, économiques ou sociales.



Pluie de cas d’eau

INGÉNIERIE

INTÉGRER LES ENJEUX LIÉS À L'EAU DANS L'ÉVOLUTION DES INFRASTRUCTURES

ENJEUX : planification territoriale et infrastructures de l'eau

Mauges Communauté – Maine-et-Loire (49)



Le projet

Nature du projet :
Appui en ingénierie sur le cycle de l'eau et élaboration du schéma directeur assainissement et eau potable (SDAEP) dans un contexte de révision des documents d'urbanisme et de compatibilité croissante entre aménagement du territoire et infrastructures.

Périmètre d'intervention :
123 000 habitants, 53 000 abonnés, 3 000 km de réseaux d'eau (dont certains datent des années 1960),
85 systèmes d'assainissement en milieu rural et 85 agents dédiés au grand cycle de l'eau

Porteur de projet :
Projet piloté par Mauges Communauté, IRH et Artelia (assistant en maîtrise d'œuvre)

Indicateurs

2 909 km de réseau

2 usines de traitement

22,98 km de linéaire d'eau potable renouvelés

Avancement du projet

2022
Emergence de questions concrètes et opérationnelles liées à la planification

2025-2026
Phase 1 à 4 du SDAEP

Mars 2027
Finalisation du SDAEP

2029
Horizon fixé pour l'harmonisation tarifaire sur l'ensemble du territoire

Enseignements clés

- Anticiper le temps long et les prochains jalons de la thématique eau, pour que les hausses de redevance soient perçues comme finançant une ambition plutôt que subies
- Intégrer l'eau en amont de l'aménagement plutôt que d'y répondre après coup
- Encourager, selon les disponibilités de chacun, la mutualisation des moyens et le travailler-ensemble au service d'un projet de territoire qui garde du sens, y compris à mesure que le périmètre s'élargit à davantage de communes.

Et demain ?

« Mauges Communauté souhaite construire un partenariat de long terme avec la Banque des Territoires dans la perspective du futur Plan Eau, qui concernera les deux cycles de l'eau. L'ambition est aussi d'impulser, auprès d'autres territoires demandeurs, des expérimentations reposant sur un appui allant au-delà du seul soutien financier. »

Moyens mobilisés

Le coût final de l'opération s'élève à **4,4 M€ HT**.

- Agence de l'eau : 147 720€
- Mauges Communauté : 88 632€
- Subvention de la Banque des Territoires : 59 088€

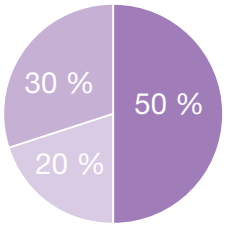

Partenaires

- Banque des Territoires
- Agence de l'eau Loire Bretagne


© Benoit Trigodet

BENOÎT TRIGODET
DIRECTEUR DU GRAND CYCLE DE L'EAU MAUGES COMMUNAUTÉ

Quel était le besoin ou le contexte qui vous a conduit à solliciter un appui en ingénierie ?
Dès 2020-2021, la collectivité s'est trouvée confrontée à des questions opérationnelles de planification, d'urbanisme et d'infrastructures, l'eau étant au cœur de ces sujets. Alors que la Banque des Territoires intervenait surtout via des prêts et des études macro, **Mauges Communauté a souhaité la solliciter différemment, en la challengeant sur des actions de stratégie territoriale**. Dans un contexte d'expérimentation avec l'État, la collectivité avait par ailleurs besoin d'un acteur institutionnel bien identifié et proche de l'État pour l'accompagner.

Quels ont été les principaux apports de cet accompagnement dans la conduite de votre projet ?
Sur tous nos sujets, la **Banque des Territoires a joué un rôle de facilitateur** dans la prise de conscience locale des enjeux, et s'est révélée stabilisante dans les différents échanges. Elle n'est pas présente aux COPIL sur les travaux du SDAEP à ce stade, mais nous aimerions qu'elle revienne autour de la table dès que les axes seront développés, sur des **thématiques précises où elle pourra apporter de l'opérationnalité**.

Quels enseignements ou recommandations partageriez-vous avec une collectivité envisageant de solliciter un appui similaire ?
Il faut penser le travail sur le temps long et anticiper les prochains jalons : l'audit avec Espelia doit montrer aux élus que les hausses de redevance financent une ambition assumée, plutôt que d'être subies. **Cela suppose d'intégrer l'eau en amont de l'aménagement et de veiller à ce que mutualisation et transfert de compétences gardent du sens pour les acteurs**.



Pluie de cas d’eau

FINANCEMENT

CRÉATION D'UNE STATION D'ÉPURATION DE NOUVELLE GÉNÉRATION

ENJEUX : Non-conformité de traitement, surcharge hydraulique et odeurs

Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie – Vendée (85)



Le projet

Nature du projet :
Création d'une station d'épuration nouvelle génération pour l'assainissement, en procédé par boues biologies granulaires

Périmètre d'intervention :
4 des 14 communes de l'intercommunalité Pays-de-Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)

Porteur de projet :
Pays de Saint Gilles Croix de Vie – service assainissement

Prestataires :
Groupement de maîtrise d'œuvre : Cabinet Bourgois ; Groupe Merlin (responsable du projet) ; Cabinet Tiberghien Langlais (architecte) ; Cabinet Côté Paysage (paysagiste)
Constructeurs : Sources (process) ; CNR (génie civil, bâtiments VRD) ; Charpentier TP (terrassement VRD) ; SOCOVATP (canalisations)


Sources

Indicateurs

102 000
équivalents-habitants, la capacité nominale de la Step

15 000
m³ d'eau traités par jour en moyenne

20
km de réseau créés pour le raccordement des communes

Avancement du projet

- 2015-2018 **Mise à l'agenda et inspiration**
- 2018 **Transfert de la compétence assainissement à l'intercommunalité**
- 2019-2021 **Diagnostic et planification**
- 2021-2023 **Réalisation**

Plan de financement

Le coût final de l'opération s'élève à **16 662 000€ HT**.

- AquaPrêt de la Banque des Territoires (10 M€)
- Agence de l'Eau Loire Bretagne (subvention de 6,7 M€)

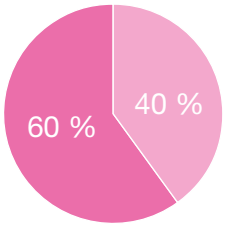

Partenaires

- Banque des Territoires
- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Services de l'Etat (préfecture, DDTM, DREAL)
- Conseil départemental

Enseignements clés

L'impact environnemental de la solution retenue est grandement réduit par rapport à une station classique :

- le traitement par boues biologiques granulaires permet une déphosphatation biologique très poussée (90-95 % d'abattement biologique),
- Les consommations en énergie et en réactifs sont moindres que pour un process à boue activée classique
- l'ensemble industriel est compact et ergonomique.

Et demain ?

« Notre prochain sujet est la réutilisation des eaux usées traitées, presque 6 millions de m³ chaque année. C'est un potentiel énorme. »


@Elen Legoffe

FRANÇOIS BLANCHET
MAIRE DE SAINT GILLES CROIX DE VIE ET PRÉSIDENT DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

Pourquoi avoir lancé ce projet ?
Avant 2018, le sujet était déjà à l'agenda du SIVOS du Havre de Vie, syndicat d'assainissement des communes de Saint Gilles Croix de Vie, Saint Hilaire de Riez et Le Fenouiller. L'ancienne station d'épuration (STEP) de Saint Gilles Croix de Vie, dont les plus vieux ouvrages datent de 1978, **n'était plus conforme pour le traitement** de l'azote et du phosphore depuis 2015. Avec une capacité de 80 000 équivalents habitants, elle était régulièrement **en surcharge hydraulique** lors des pics saisonniers. Des **problèmes d'odeurs** importants généraient aussi de nombreuses plaintes. Nous cherchions des solutions, mais il est difficile de trouver un terrain adapté pour une nouvelle STEP sur 3 communes littorales. En 2018, lorsque l'intercommunalité Pays de Saint Gilles Croix de Vie a pris la compétence assainissement, la recherche s'est élargie. Notre Dame de Riez, dont la station n'était pas conforme, a rejoint le projet.

Quels défis avez-vous rencontrés lors de sa mise en œuvre ?
L'idée initiale était d'implanter la nouvelle station à proximité du site existant. Or, le transfert de la compétence assainissement à l'agglomération a modifié le périmètre de la maîtrise d'ouvrage, intégrant des communes non littorales. Une dérogation à la loi littorale semblait difficile à obtenir. L'implantation s'est donc faite **dans la zone d'activité économique** de Givrand, à proximité des bâtiments administratifs et du centre technique intercommunal. Ce choix éloigne la STEP de l'exutoire dans l'estuaire de la Vie (4,5 km) et a nécessité **10 km de canalisations** pour raccorder Notre Dame de Riez. Mais il permettait d'utiliser un terrain déjà propriété de l'intercommunalité, sans habitations à proximité, résolvant **les enjeux fonciers et l'impact sur les riverains**.

Quels conseils donneriez-vous à une autre collectivité souhaitant se lancer ?
Des **associations de protection de l'environnement** ont été associées dès la phase de diagnostic. Globalement, l'ensemble des acteurs était satisfait du projet. Sur le dimensionnement, la contrainte forte est **la saisonnalité** : en été, la population est multipliée par 10 à certains endroits. La capacité a donc été calculée pour la période de plus forte utilisation, avec **une projection à 20 ans** sur la démographie du territoire et le développement de la ZAE (zone d'activité économique). La STEP peut également traiter des **effluents industriels**.

+ Fiche plus complète à retrouver sur le site

CRÉATION D'UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET D'UNE STATION D'ÉPURATION

ENJEUX : Non conformité, assainissements et développement communal

Brasseuse — Oise (60)

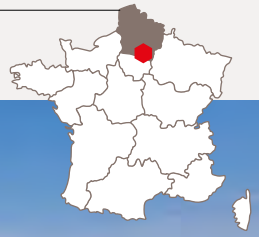

Le projet

Nature du projet :
Création d'un réseau collectif de collecte des eaux usées et d'une micro-station d'épuration à filtres plantés de roseaux, dimensionnée pour 900 habitants

Périmètre d'intervention :
Commune de Brasseuse (60)

Porteur de projet :
Commune de Brasseuse (60),112 habitants (soit environ 45 foyers)

Prestataires :
Colas, Senlis (60) ; Edgard Duval (59)

La micro-station d'épuration de Brasseuse est dimensionnée pour 900 habitants - Crédits photo : Mairie Brasseuse

Indicateurs

987 133 euros, le coût total du projet

50 ans, la durée de l'Aqua Prêt souscrit auprès de la Banque des Territoires

+2 euros, la hausse du prix du m3 facturé

Avancement du projet

- 1995 — **Mise à l'agenda officielle**
- 2008-2015 — **Inspiration, études d'intérêt, diagnostic, planification, concertation publique et lancement des enquêtes parcellaires**
- 2023 — **Pose du réseau de canalisation et construction de la station d'épuration**
- 2024 — **Mise en service**

Plan de financement

Le coût final de l'opération s'élève à **987 133 € TTC**.

- Subventions publiques (338 K€) dont l'Etat via la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), les collectivités
- Agence de l'eau Artois-Picardie (310 K€)
- AquaPrêt de la Banque des Territoires (340 K€)

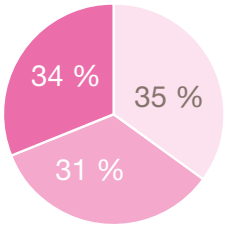

Partenaires

- Bassin versant SISN
- BRGM
- Banque des Territoires
- Agence de l'eau Artois Picardie
- Conseil départemental de l'Oise
- Colas Senlis

Enseignements clés

- Anticiper les besoins futurs dès la conception en **surdimensionnant les équipements** s'est révélé déterminant. Il est également essentiel de **choisir des solutions techniques durables** en cohérence avec la durée du financement.
- Enfin, ce projet démontre que **l'assainissement collectif peut coûter trois fois moins cher** qu'une réhabilitation individuelle à la parcelle.

Et demain ?

« Cette réalisation permet à notre commune de se développer. Aquarelle.com, un fleuriste en ligne, dont le système d'assainissement individuel débordait régulièrement, est très satisfait parce que cette mise aux normes lui offre la possibilité de s'agrandir. Cela va également nous permettre de lotir deux anciens corps de ferme avec une trentaine de nouveaux logements. »

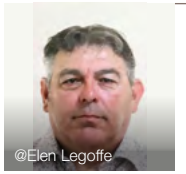

MAXIME ACCIAI
MAIRE DE BRASSEUSE

Pourquoi avoir lancé ce projet ?
Dans les années 2010, des études ont établi un constat sans appel : les assainissements individuels de Brasseuse étaient pour la plupart **non conformes**. Les eaux usées partaient directement dans des puisards sans être traitées. La réhabilitation à la parcelle était **techniquement compliquée** (sols peu perméables, parcelles étroites) et **financièrement démesurée**, avec un coût estimé à 3 millions d'euros dont une partie aurait été supportée par les habitants. La création d'un réseau collectif couplé à une micro-station d'épuration s'est donc imposée comme **la solution la plus efficace et la plus économique**. Avec une vision à long terme : dimensionner l'infrastructure pour 900 habitants afin d'accueillir les entreprises et logements à venir.

Quels défis avez-vous rencontrés lors de sa mise en œuvre ?
Le principal défi a été celui du financement. Sans budget propre, la commune a dû construire sa capacité d'investissement sur dix ans, en **augmentant dès le départ le prix du m³ de 2 euros** pour épargner progressivement. Il a ensuite fallu convaincre de multiples financeurs du sérieux de la démarche. Sur le plan foncier, les terrains communaux n'étant pas propices à l'implantation de la station, **un accord d'échange de parcelles** a été négocié avec un agriculteur local. Enfin, certains choix techniques ont été difficiles à assumer, notamment celui des tuyaux en grès, plus coûteux et complexes à poser que d'autres matériaux, mais **indispensables pour garantir la durabilité** de l'ouvrage sur la durée du prêt de 50 ans.

Quels conseils donneriez-vous à une autre collectivité souhaitant se lancer ?
J'aurais trois conseils. Le premier : **anticiper le financement** le plus tôt possible, même modestement. Nous avons fait le choix d'augmenter le prix du m³ dès le lancement des études pour éviter d'imposer un choc tarifaire brutal aux habitants. Le second : **maîtriser le dossier** dans ses moindres détails. C'est indispensable pour convaincre les financeurs et gagner leur confiance. Il faut aussi soigner la communication auprès des administrés : dans une petite commune, la transparence sur les coûts est le meilleur levier d'adhésion. Enfin, le dernier conseil serait de **ne pas sous-estimer l'énergie que demande un tel projet**, dix ans de persévérance ont été nécessaires à Brasseuse pour le mener à terme.

+ Fiche plus complète à retrouver sur le site

CRÉATION COMPLÈTE D'UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET DE SA STATION D'ÉPURATION

ENJEUX : Assainissement

Manou – Eure-et-Loir (28)



Le projet

Nature du projet :
Création intégrale d'un réseau d'assainissement (150 raccordements) et de sa station d'épuration, équipée de filtres plantés de roseaux

Périmètre d'intervention :
Commune de Manou – 608 habitants

Porteur de projet :
Commune de Manou

Prestataires :
MOE : Verdi
Assist. tech. : Eure-et-Loir Ingénierie
STEP : ERSE
Réseau assainissement : SADE / Charles Travaux
Raccordements : Bernasconi TP / Charles Travaux

Crédit photo : Banque des Territoires

Indicateurs

2,5 millions d'euros d'investissement

2 500 euros de taxe de raccordement au réseau pour les particuliers

150 maisons raccordées

Avancement du projet

- 2019 **Etablissement du plan de zonage**
- 2020 **Etudes techniques et lancement des appels d'offre**
- 2023 **Réalisation des travaux en deux tranches successives**
- 2024-2026 **Raccordement des particuliers**

Enseignements clés

- Tenir des réunions publiques d'information pour les habitants, en exposant le dossier dans son ensemble et ses répercussions financières
- Maîtriser les obligations réglementaires, les procédures de fonctionnement des marchés publics et les bases techniques de conduite d'un chantier
- Visiter les équipements voisins

Et demain ?

« L'impact du projet est directement lié à son intérêt écologique et sanitaire pour l'ensemble de la collectivité et des communes en aval. »

Plan de financement

Le coût final de l'opération s'élève à **2,5 M€ HT**.

- Subventions publiques (Etat, Agence de l'eau et Département) : 1,7 M€
- Emprunts (dont AquaPrêt de la Banque des Territoires) : 500 000€
- Ressources propres : 377 000€

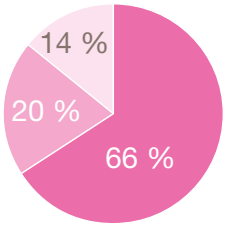

Partenaires

- Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Banque des Territoires
- Département d'Eure-et-Loir
- DETR (Etat)

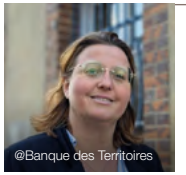

@Banque des Territoires

STÉPHANIE COUTEL
MAIRE DE MANOU

Pourquoi avoir lancé ce projet ?
La commune devait impérativement se doter d'un réseau d'assainissement et d'une station d'épuration, mais l'investissement nécessaire de 2,5 M€ — pour un budget communal de 600 000 € — avait sans cesse repoussé la décision. Acté en 2019 **pour des raisons sanitaires et écologiques** (eaux usées s'écoulant dans les caniveaux en tête du bassin de l'Eure, impactant les communes en aval), **le projet a été précédé d'un plan de zonage** définissant les secteurs du réseau collectif. Les travaux ont été réalisés en 2023, avec une fin des raccordements en 2026.

Quels défis avez-vous rencontrés lors de sa mise en œuvre ?
Le **bon dimensionnement** d'un projet de cette nature est vital pour une commune de 620 habitants. Nous avons été particulièrement vigilants sur l'équilibre financier global et la charge supportée par la commune et les habitants. Le plus délicat a été de **faire accepter le montant de la taxe de raccordement** fixé à 2 500€ par habitation. Heureusement, la Trésorerie des finances locales a pu ménager une certaine souplesse dans le recouvrement en proposant un échéancier de plusieurs prélèvements. Par ailleurs, dans le cadre d'un marché public de travaux organisé par la commune pour les habitants, l'Agence de l'Eau a pris en charge 40% des coûts de raccordement pour chaque branchement.

Quels conseils donneriez-vous à une autre collectivité souhaitant se lancer ?
Outre l'acquisition de connaissances réglementaires et techniques, il est important de **s'investir personnellement dans la préparation et la mise en œuvre** d'un projet de cette nature. Il faut assurer un bon suivi des différentes phases de façon à pouvoir apporter les réponses aux demandes de renseignements. Il convient également d'être bien au fait du calendrier des procédures de demande de subventions afin de ne pas perdre six mois ou un an. Enfin, il faut **s'appuyer sur les expertises de la communauté de communes et du département**.

+ Fiche plus complète à retrouver sur le site

ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN FILTRES PLANTÉS

ENJEUX : Mise en conformité de la chaine de traitement de l'eau

Faymoreau – Vendée (85)



Le projet

Nature du projet :
Mise en œuvre d'une station d'épuration par filtres plantés

Périmètre d'intervention :
Faymoreau, Village de Verrerie

Porteur de projet :
Vendée Eau

Prestataires :
Maîtrise d'œuvre : Cémeau
Terrassement et construction : Colas
Installation des postes de refoulement : Noria
Construction de la STEP: Sodaf TP
Exploitant : SAUR
Assainissement : Sèvre Autise


Crédit photo : Vandée Eau

Enseignements clés

- Se reposer sur la connaissance de terrain des élus et des agents pour la conduite des travaux
- Adapter les solutions techniques à la nature du terrain
- Mettre en place un système naturel favorisant l'intégration de l'équipement à son environnement et limitant les nuisances

Indicateurs

40	2,5	4
m³ / j de capacité de traitement	km de réseau	mois de travaux

Avancement du projet

2022
Etude de faisabilité par la communauté de communes

Avril 2023
Prise de la compétence assainissement par Vendée Eau et début des études

Avril à juillet 2024
Travaux de création du réseau et de la station

Janvier 2025 à Décembre 2026
Raccordement des habitations

Et demain ?

« L'assainissement collectif a ainsi redonné au village de la Verrerie sa capacité à se projeter : la commune nourrit désormais l'ambition de faire revivre l'Hôtel des mines, symbole d'un territoire qui regarde à nouveau vers l'avenir. »

Plan de financement

Le coût final de l'opération s'élève à **1,23 M€ HT**.

- Agence de l'eau Loire-Bretagne (330 000€)
- AquaPrêt de la Banque des Territoires (600 000€)
- Autofinancement / autres ressources Vendée Eau (300 000€)

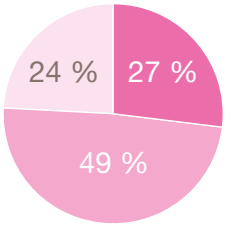

Partenaires

- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Banque des Territoires (Aqua Prêt)
- Département de la Vendée (étude de faisabilité)

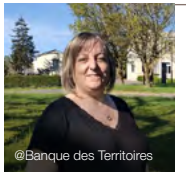
@Banque des Territoires

MARION GIRARD
INGÉNIEURE ASSAINISSEMENT À VENDÉE EAU

Pourquoi avoir lancé ce projet ?
La Verrerie est un ancien village minier constitué de corons. Pour ces maisons accolées sur un terrain pentu, **l'installation d'un assainissement individuel était très compliquée et coûteuse**. Plus de 95 % des habitations étaient raccordées au réseau pluvial pour leurs eaux usées, qui finissaient dans la retenue du barrage de Mervent. Cette **non-conformité menaçait le village** : plus aucune maison ne pouvait se vendre en l'état, ni faire l'objet de travaux.

Quels défis avez-vous rencontrés lors de sa mise en œuvre ?
À partir du transfert de compétence de Vendée Sèvre Autise à Vendée Eau en avril 2023, **le projet a connu une accélération décisive**. La fenêtre d'opportunité était étroite : un appel à projet de l'Agence de l'eau était en cours, imposant un calendrier contraint. **En quelques mois seulement, il a fallu conduire l'ensemble des études préalables**, organiser l'enquête publique réglementaire et finaliser le dossier de candidature. Parallèlement aux enjeux calendaires, **des défis de communication se sont posés avec les propriétaires**. Certains, ne résidant pas sur le territoire se sont avérés plus difficiles à mobiliser et à informer, ce qui a parfois compliqué les échanges nécessaires à la bonne avancée du projet**. Des enjeux techniques se sont également posés, notamment la planification du phasage des travaux.** Le musée du Centre minier, situé sur le site et ouvert au public pendant toute la durée des travaux, a imposé le maintien de la circulation pour en garantir l'accès.

Quels conseils donneriez-vous à une autre collectivité souhaitant se lancer ?
La GEMAPI est un métier de terrain polyvalent, mêlant compétences techniques, administratives et sociales — sans formation dédiée. **Notre équipe complémentaire** (hydraulique, environnement, aménagement urbain) **a travaillé en concertation avec les services de l'État et les partenaires**. Le projet s'est conduit en co-maîtrise d'ouvrage avec **la ville, qui nous a délégué sa compétence aménagement urbain pour faciliter la gestion du chantier**.

+ Fiche plus complète à retrouver sur le site

CRÉATION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION À BOUES ACTIVÉES

ENJEUX : Assainissement, extension urbaine

Essé / Boistrudan – Ille-et-Vilaine (35)



Le projet

Nature du projet :
Construction d'une station d'épuration à boues activées, de plus grande capacité et conforme aux normes environnementales, dans un contexte d'extension urbaine

Périmètre d'intervention :
2 communes (Essé et Boistrudan), pour un total de 1 756 habitants

Porteur de projet :
Communes d'Essé et de Boistrudan

Prestataires :
Maître d'œuvre : IDEEau Tech ; Entreprises de travaux : SAUR / Renou / PVE / Ancrage ; Exploitation : SAUR (Société d'Aménagement Urbain et Rural) ; Assistance technique et analyse de l'eau : Labocéa

Crédit photo : Joëlle Bizeau

Indicateurs

850
equivalents-habitants : capacité finale de la nouvelle STEP

45
m³ par jour

1 150 000
euros HT de budget

Avancement du projet

- 2008 - 2010 **Etude du projet**
- 2024 **Début des travaux**
- 2025 **Mise en service de la STEP**
- 2025-2026 **Convention et travaux pour le branchement de Boistrudan**

Plan de financement

Le coût final de l'opération s'élève à **1,15 M€ HT**.

- AquaPrêt de la Banque des Territoires (550 000 M€)
- Agence de l'eau (354 730 M€)
- Fond propres (245 270 M€)

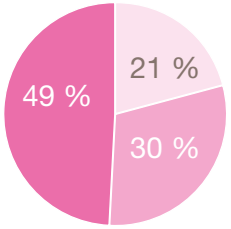

Partenaires

- Banque des Territoires
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- SAUR (Société d'Aménagement Urbain et Rural)

Enseignements clés

- Un projet anticipé à long terme par les élus : la taxe d'assainissement a été progressivement augmentée sur 10 ans pré-travaux afin d'assurer une partie du financement en fonds propres
- Le recueil d'expérience auprès des communes voisines pour anticiper d'autres problématiques (emplacement, rejet des eaux propres, gestion des dysfonctionnements…)

Et demain ?

« Une fois la commune de Boistrudan raccordée, la STEP d'une capacité finale de 850 équivalents-habitants fonctionnera à environ 80% de cette charge, ce qui est une bonne proportion pour son rendement. »

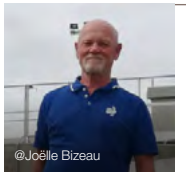
@Joëlle Bizeau

ALEXIS-NICOLAS DELSAUT
MAIRE D'ESSÉ

Pourquoi avoir lancé ce projet ?
Historiquement, la commune d'Essé disposait d'un système de lagunage d'une capacité de 500 équivalents-habitants pour le traitement des eaux usées. Dans le même temps, les lagunes de la commune voisine de Boistrudan, dimensionnées pour 250 équivalents-habitants, atteignaient leurs limites de fonctionnement. **Les deux communes envisageaient par ailleurs de nouveaux projets de logements**, impliquant une augmentation des besoins en traitement des eaux usées. Un diagnostic du système d'assainissement, a **confirmé la nécessité d'adapter les infrastructures existantes**. Dans ce contexte, les maires des deux communes se sont rapprochés afin de mutualiser leurs réflexions et de mettre en place **une solution pérenne**, reposant sur le raccordement de Boistrudan à la future station d'épuration d'Essé.

Quels défis avez-vous rencontrés lors de sa mise en œuvre ?
La mise en œuvre du projet a été marquée par plusieurs défis. **Durant la crise sanitaire, le choix initial d'une filière de traitement par biodisques a été réorienté vers une solution à boues activées**, jugée plus adaptée au contexte de l'époque. Par ailleurs, **les enjeux techniques** liés à l'assainissement représentent un véritable défi pour de petites communes, qui ont dû s'appuyer sur des experts tout en développant leur propre compréhension du projet. Enfin, **le suivi de l'opération a été complexifié par deux liquidations successives de maîtres d'œuvre**, entraînant des retards dans certaines études et démarches administratives.

Quels conseils donneriez-vous à une autre collectivité souhaitant se lancer ?
Il est important de se faire accompagner par un maître d'œuvre, pour pallier le fait que les agents communaux n'ont pas forcément la compétence sur le sujet. L'idéal, c'est une **bonne communication entre les équipes**. Il faut aussi **s'intéresser au sujet**, justement pour comprendre les explications du maître d'œuvre et faire les bons choix politiques. Enfin, il est essentiel **d'anticiper** ! Ce type de projet s'étale sur plusieurs mandats, c'est à prendre en compte pour l'aspect financier. Il faut **se renseigner sur les prêts et aides accessibles**, et mettre en place des actions si besoin.

+ Fiche plus complète à retrouver sur le site

DES CAPTAGES AUX COMPTEURS, SOLARO RÉNOVE SON RÉSEAU D'EAU POTABLE

ENJEUX : Sécurisation de la ressource, réhabilitation des réservoirs pour garantir une distribution fiable.

Solaro — Haute-Corse (2B)



Le projet

Nature du projet :
Programme pluriannuel de rénovation complète du réseau d'eau potable en régie municipale (sécurisation des captages en montagne, étanchéité et réfection des réservoirs...).

Périmètre d'intervention :
Commune de Solaro (2B) : territoire de 900ha composé d'un village et d'un chapelet de hameaux, 500 habitants desservis par le régie municipale

Porteur de projet :
Commune de Solaro (2B)

Prestataires :
Bureau d'études TPAE (Ajaccio)

Indicateurs

440 000
euros, le coût de la 1ère phase (réservoirs, conduite principale, compteurs)

991 000
euros, le coût de la 2ème phase (2 réservoirs, conduite adduction, hameaux)

10
m³, les pertes moyennes journalières avant travaux, entre prélèvement et arrivée

Avancement du projet

- 2015 — **Schéma directeur d'alimentation en eau potable**
- 2017-2018 — **Travaux sur les captages (15 km du village, interventions acrobatiques en falaise)**
- 2020-2023 — **Réfection de deux réservoirs, remplacement de la conduite principale, pose de compteurs**
- Mars 2025-2026 — **Phase 2 des travaux (remplacement conduite, réfection des réservoirs et remise en état de certaine conduite)**

Plan de financement

Le coût final de l'opération s'élève à **1 431 000 € HT.**

Phase 1 : 2020 - 2023
- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (308 K€)
- Collectivité de Corse (88 K€)
- Commune de Solaro (44 K€)

Phase 2 : 2023 - 2026
- Agence de l'eau (698 K€)
- Collectivité de Corse (198 K€)
- AquaPrêt de la Banque des Territoires (99 K€)

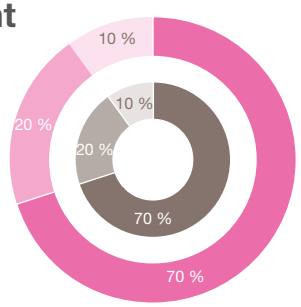

Partenaires

- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
- Collectivité de Corse
- Banque des Territoires

Enseignements clés

La division en phases du schéma directeur est la clé pour financer et suivre un programme ambitieux sans fragiliser une petite commune. Le maintien de la régie municipale permet une maîtrise complète et une adaptation aux priorités locales.
En effet, la réfection du réseau est indispensable pour garantir la continuité du service public de l'eau.

Et demain ?

« Nous faisons des économies substantielles sur la consommation d'eau, avec moins de gaspillage et de fuites, et avons sécurisé la distribution d'eau.
La pose de compteurs chez les abonnés permet d'entrevoir maintenant une facturation – encore réalisée au forfait – plus juste des volumes consommés. »

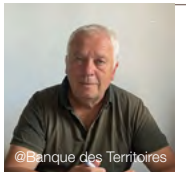

GUY MOULIN PAOLI
MAIRE DE SOLARO DEPUIS 2020

Pourquoi avoir lancé ce projet ?
Le réseau d'eau de la commune datait d'une soixantaine d'années. Il était obsolète, avec de nombreux incidents, des taux de fuites importants et des interventions coûteuses. Le schéma directeur, mené entre 2008 et 2015, a mis en évidence la nécessité de remettre à niveau l'ensemble du réseau. La priorité a d'abord été donnée à la sécurisation des captages, puis à la distribution dans le village, avant de s'étendre aux hameaux.

Quels défis avez-vous rencontrés lors de sa mise en œuvre ?
Deux défis majeurs. Sur le plan technique et de la gouvernance interne, la réussite du projet a reposé en grande partie sur l'implication d'un adjoint disposant d'une connaissance approfondie du réseau et en capacité d'assurer, au quotidien, le suivi du chantier en lien avec le bureau d'études. Un important travail a également été mené sur la facturation du service. Celle-ci avait été interrompue pendant sept ans. Sa reprise en 2020, sur la base d'une facturation au forfait accompagnée d'une régularisation portant sur les trois années précédentes, a nécessité un important effort de pédagogie auprès des habitants. Cette démarche a été très largement acceptée. Dans un contexte de dégradation des finances de la régie, il était en effet essentiel d'expliquer que la pérennité du service et la poursuite des investissements reposaient sur le rétablissement d'une facturation de l'eau.

Quels conseils donneriez-vous à une autre collectivité souhaitant se lancer ?
Trois enseignements nous semblent essentiels. D'abord, il faut penser à découper le projet en phases. C'est indispensable financièrement pour ne pas avoir un reste à charge monumental. Il est ensuite essentiel d'agir rapidement : la réhabilitation du réseau constitue une priorité absolue, indépendamment des débats relatifs à l'exercice de la compétence eau. Enfin, il est important d'associer les financeurs dès les premières étapes du projet. Les besoins ont été rapidement compris et pris en compte, permettant à la commune de bénéficier d'un accompagnement financier adapté.

+ Fiche plus complète à retrouver sur le site

INTERCONNEXION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

ENJEUX : Déficit structurel en eau potable, pression démographique et sécheresses récurrentes

Foix — Ariège (09)



Le projet

Nature du projet :
Interconnexion des réseaux d'eau potable entre La Tour-du-Crieu et Foix, avec pose de 14 km de conduites, adaptation d'un réservoir, construction d'une unité de traitement et création d'un nouveau réservoir

Périmètre d'intervention :
Communes de Foix, Saint-Jean-de-Verges et La Tour-du-Crieu (Ariège)

Porteur de projet :
Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SMDEA) de l'Ariège - pôle eau potable

Prestataires :
Maîtrise d'œuvre : Setec Hydratec ; Schéma directeur d'alimentation en eau potable : Pure Environnement ; Pose des réseaux : Sanchez BTP ; Équipements hydrauliques : Sales ; Coordination voirie : Direction Interdépartementale des Routes Sud-Ouest (DIRSO) et service des routes du département de l'Ariège



Pose du réseau d'eau potable à proximité de le RN20 - Crédits photo : SMDEA 09

Indicateurs

14
kilomètres, le total de conduites posées entre La Tour-du-Crieu et Foix

1 000
m³/jour, le gain supplémentaire en eau potable

5,6
millions d'euros, le coût du projet réparti sur trois phases entre 2023 et 2025

Avancement du projet

2020-2023
Diagnostic et planification dans le cadre du Schéma directeur d'AEP

2023
Mise en service du premier tronçon (300 m³/jour supplémentaires)

2024-2025
Réalisation des phases 2 et 3 : interconnexion complète, construction de l'unité de traitement et du réservoir au Vignoble à Foix

Enseignements clés

- S'appuyer sur **un schéma directeur solide** pour objectiver les besoins et sécuriser les choix techniques. Anticiper **les contraintes de terrain et environnementales** dès la conception du tracé.
- Phaser les travaux pour **obtenir des premiers résultats avant la finalisation** complète du projet.

Et demain ?

« L'interconnexion sera couplée à un programme de renouvellement des canalisations de distribution sur l'agglomération de Foix. La future unité de traitement et le nouveau réservoir au Vignoble permettront de renforcer encore la résilience du territoire face aux tensions sur la ressource. »

Plan de financement

Le coût final de l'opération s'élève à **5 600 000€ HT.**

- Agence de l'eau Adour-Garonne (subvention de 2,8 M€) et SMDEA (ressources propres de 400 K€)
- Conseil départemental de l'Ariège (subvention de 1,4 M€)
- AquaPrêt de la Banque des Territoires (1 M€)

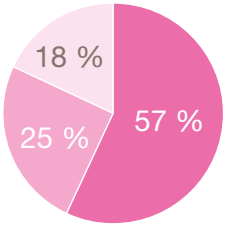

Partenaires

- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Conseil départemental de l'Ariège
- Banque des Territoires
- DIRSO
- Service des Routes du département de l'Ariège



@Elen Legoffe

ADÉLAÏDE KASOLTER
RESPONSABLE DU PÔLE EAU POTABLE DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (SMDEA) DE L'ARIÈGE

Pourquoi avoir lancé ce projet ?
Le schéma directeur d'alimentation en eau potable, **mené entre 2020 et 2023, a mis en évidence** un déficit structurel pour Foix : 620 m³/jour pour les besoins actuels, et jusqu'à 1 320 m³/jour à horizon 2040 en période de pointe. Les captages existants (Prat d'Albis, Soubidou et les sources de Saint-Paul-de-Jarrat) **ne permettaient plus de répondre durablement** aux besoins, dans un contexte de pression démographique et de sécheresses récurrentes. L'interconnexion avec le réseau de La Tour-du-Crieu s'est imposée comme **une solution rapide et durable pour sécuriser l'approvisionnement**, avec un apport de 1 000 m³/jour supplémentaires.

Quels défis avez-vous rencontrés lors de sa mise en œuvre ?
Le principal défi a été **le tracé des 14 km de conduites**, qui traverse des zones aux caractéristiques géologiques contraignantes, notamment rocheuses et argileuses. Ces conditions ont nécessité des **équipements adaptés** et ont pesé sur **le coût global** du projet. La **coordination des acteurs** a également été un enjeu fort : services des routes, Direction Interdépartementale des Routes Sud-Ouest (DIRSO), communes, entreprises et propriétaires privés ont dû être mobilisés pour organiser les travaux, obtenir les conventions de passage et limiter les nuisances pour les riverains. Le phasage a permis de sécuriser une première partie de l'approvisionnement dès août 2023, avec 300 m³/jour supplémentaires.

Quels conseils donneriez-vous à une autre collectivité souhaitant se lancer ?
Il est essentiel de s'appuyer sur **un schéma directeur solide**. C'est lui qui permet d'objectiver les besoins, d'anticiper les évolutions démographiques et climatiques, et de construire un projet crédible auprès des financeurs. Il faut aussi **associer très tôt les partenaires** techniques, financiers et locaux, car une interconnexion ne repose pas seulement sur des travaux : elle suppose une forte coordination territoriale. Enfin, **le phasage du projet** est un vrai levier pour avancer progressivement, maîtriser les contraintes, informer les habitants à chaque étape et montrer rapidement des résultats concrets.

+ Fiche plus complète à retrouver sur le site

RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE POUR RÉDUIRE LES FUITES

ENJEUX : Vieillissement des canalisations, fuites importantes et insuffisance des capacités de stockage

Guerbigny — Somme (80)



Le projet

Nature du projet :
Réhabilitation progressive du réseau d'eau potable pour réduire les fuites, rénovation du réservoir sur tour de 600 m³ et construction d'un réservoir semi-enterré de 800 m³ pour renforcer les capacités de stockage et sécuriser l'approvisionnement

Périmètre d'intervention :
42 communes de la Somme et de l'Oise, environ 10 000 habitants

Porteur de projet :
Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) de Guerbigny

Prestataires :
Étude patrimoniale et AMO : SPF G2C ; Assistance technique et administrative : EPTB Somme-AMEVA ; Travaux réseau : Lhotellier Eau et NGE Energies Solutions ; Construction réservoir semi-enterré : Balestra TP et Lhotellier ; Rénovation réservoir sur tour : H2O Production



Crédits photo : SIAEP de Guerbigny

Indicateurs

264
kilomètres de réseau réhabilité

1 500 000
euros empruntés

90%
taux de rendement du réseau après travaux

Avancement du projet

- **2016** — **Mise à l'agenda**
- **2017** — **Étude patrimoniale (inspiration et diagnostic)**
- **2018** — **Planification**
- **2019-Aujourd'hui** — **Réalisation des travaux**

Plan de financement

Le coût final de l'opération s'élève à **3 235 030€ HT.**

- AquaPrêt de la Banque des Territoires (1,53 M€)
- Autres financements (subventions DETR, Agence de l'eau, ressources propres du SIAEP)

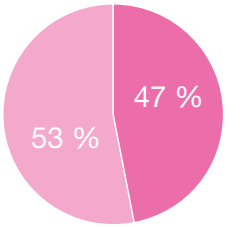

Partenaires

- Agence de l'eau Artois-Picardie
- Banque des Territoires
- EPTB Somme-AMEVA

Enseignements clés

- S'appuyer sur **l'étude patrimoniale** pour prioriser les travaux et convaincre les élus.
- Avancer à **un rythme soutenable**, avec 2 à 3 km de canalisations rénovées par an.
- Anticiper le **financement dans la durée**, en combinant subventions, emprunt, trésorerie et évolution du prix de l'eau.

Et demain ?

« Le SIAEP poursuit la rénovation du réseau à un rythme de 2 à 3 km par an. L'enjeu est de maintenir cet effort dans la durée, malgré la hausse du coût des matériaux, pour continuer à réduire les fuites et sécuriser l'alimentation en eau potable des 42 communes. »



@Elen Legoffe

JEAN-MARIE CARRÉ
PRÉSIDENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION EN EAU POTABLE (SIAEP) DE GUERBIGNY

Pourquoi avoir lancé ce projet ?
Le SIAEP de Guerbigny gère un réseau très étendu de 264 km, qui dessert 42 communes, environ 5 000 abonnés et 10 000 habitants. **Une partie des canalisations était très ancienne**, certaines datant de la création du syndicat en 1922, avec des conduites en fonte fragilisées par des terrains agressifs. Malgré les progrès permis par la télégestion dès 1990, puis par la pose de compteurs de sectorisation, **le taux de perte restait de 14,7 %**. L'étude patrimoniale menée en 2016-2017 a confirmé la nécessité de renouveler progressivement le réseau, mais aussi d'augmenter les capacités de stockage pour sécuriser durablement l'alimentation en eau potable et mieux faire face aux tensions sur la ressource.

Quels défis avez-vous rencontrés lors de sa mise en œuvre ?
Le premier défi a été de **convaincre les élus** des 42 communes membres. Les travaux de canalisation sont indispensables, mais peu visibles pour les habitants et donc moins valorisants politiquement. **La qualité de l'étude patrimoniale** a été déterminante pour objectiver les besoins, prioriser les interventions et emporter l'adhésion des 84 délégués du syndicat. Le SIAEP a aussi dû **composer avec la crise sanitaire, puis avec la forte hausse du coût des matériaux** : en 2022, le prix de la fonte a augmenté de 40 %, sans revalorisation des subventions déjà accordées, ce qui a conduit à décaler certains travaux malgré un besoin toujours présent.

Quels conseils donneriez-vous à une autre collectivité souhaitant se lancer ?
Il faut d'abord **s'appuyer sur une étude patrimoniale précise** : c'est elle qui permet de démontrer l'urgence, de hiérarchiser les travaux et de convaincre les élus comme les financeurs. **Le volet financier doit être anticipé très tôt**, avec des demandes de subventions solides, une stratégie d'autofinancement et, si nécessaire, une évolution progressive du prix de l'eau. Enfin, **mieux vaut avancer par étapes**, avec un rythme régulier de 2 à 3 km rénovés par an, plutôt que de lancer un chantier trop lourd à porter techniquement et financièrement. Ce phasage permet de maintenir l'effort dans la durée tout en améliorant progressivement le rendement du réseau.

+ Fiche plus complète à retrouver sur le site

CRÉATION D'UN RÉSERVOIR D'EAU POTABLE SEMI-ENTERRÉ À BAYEUX

ENJEUX : Sécurisation de l'alimentation en eau potable, développement urbain et continuité du service

Bayeux — Calvados (14)



Le projet

Nature du projet :
Création d'un réservoir d'eau potable semi-enterré de 700 m³ réparti en deux cuves, associée à la reprise de 3 km de réseaux de production et de distribution afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de Saint-Vigor-le-Grand et Sommervieu

Périmètre d'intervention :
Communes de Saint-Vigor-le-Grand et Sommervieu (14), au sein du territoire de Bayeux Intercom

Porteur de projet :
Bayeux Intercom

Prestataires :
Étude de faisabilité et maîtrise d'œuvre : ARTELIA ; Génie civil : Vauban GC et SAUR ; Travaux de réseaux : SADE-CGTH et Cise TP


Crédit photo : Bayeux Intercom

Indicateurs

1,8 million d'euros d'études

700 m3 de stockage du réservoir divisé en deux cuves

3 km de réseau de production et de distribution repris

Avancement du projet

- 2019-2020 **Lancement du projet**
- 2021 **Réalisation de l'étude de faisabilité**
- Juillet 2023 **Début des travaux du réservoir**
- Novembre 2023 **Début des travaux de réseau**

Enseignements clés

- La conception d'un réservoir en deux parties indépendantes permet de ne jamais couper totalement l'alimentation lors des opérations de lavage.
- La présence d'un chef de projet représentant la maîtrise d'ouvrage à chaque étape est indispensable pour cadrer les besoins, coordonner les entreprises et éviter les dérives financières.
- Anticiper la mise en service par des équipes exploitation disponibles et formées en amont.

Et demain ?

« Ce réservoir a été conçu pour accompagner durablement le développement du territoire tout en facilitant l'exploitation quotidienne du service. Nous continuerons à investir dans la modernisation de nos infrastructures afin de garantir une alimentation en eau potable fiable et adaptée aux besoins futurs des habitants. »

Plan de financement

Le coût final de l'opération s'élève à **1,8 M€ HT**.

- AquaPrêt de la Banque des Territoires (1M€)
- Agence de l'eau Seine-Normandie (subvention de 640 K€)
- Autofinancement (ressources propres de 160 K€)

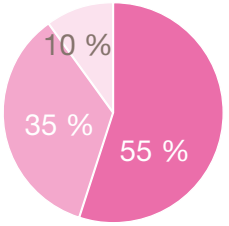

Partenaires

- Agence de l'eau Seine-Normandie
- Banque des Territoires
- ARTELIA
- SAUR
- Vauban GC


@Bayeux Intercom

RÉMI FRANÇOISE ET KARINE LESAGE
VICE-PRÉSIDENT DE BAYEUX INTERCOM EN CHARGE DU PETIT CYCLE DE L'EAU DEPUIS 2005 ET RESPONSABLE DU PÔLE CYCLE DE L'EAU

Pourquoi avoir lancé ce projet ?
Le projet visait à répondre à deux défis majeurs. Le premier concernait la sécurisation de l'alimentation en eau potable : le réservoir de Sommervieu,limité à 150 m³ et alimenté par gravité depuis Saint-Vigor-le-Grand, ne disposait plus d'une capacité suffisante pour répondre aux besoins du territoire. Le second était d'anticiper le développement futur de ce secteur à fort potentiel résidentiel en garantissant une ressource fiable et pérenne. L'étude de faisabilité réalisée en 2021 a confirmé la nécessité de créer un nouveau réservoir et de moderniser une partie du réseau pour accompagner cette dynamique tout en assurant la continuité du service public.

Quels défis avez-vous rencontrés lors de sa mise en œuvre ?
L'un des principaux défis a consisté à **dimensionner correctement le futur réservoir**. Les campagnes de mesures réalisées dans le cadre de l'étude ont permis d'affiner les besoins réels du territoire et d'identifier des fuites sur le réseau existant. Le choix d'un réservoir semi-enterré à double cuve a également nécessité un travail technique important pour **concilier continuité de service, contraintes topographiques et intégration paysagère. Enfin, la coordination entre les différents intervenants**, tant sur la partie génie civil que sur les travaux de réseaux, a été essentielle pour respecter le calendrier et assurer une mise en service dans de bonnes conditions.

Quels conseils donneriez-vous à une autre collectivité souhaitant se lancer ?
Il est indispensable de **s'appuyer sur une maîtrise d'ouvrage fortement impliquée tout au long du projet**. La **définition précise des besoins** dès les premières études permet d'éviter de nombreux ajustements par la suite. Le **choix du maître d'œuvre** est également déterminant pour sécuriser les aspects techniques et coordonner efficacement les entreprises. Enfin, il faut **anticiper dès la conception les futures conditions d'exploitation de l'ouvrage** afin que les équipes puissent assurer l'entretien et la continuité du service dans les meilleures conditions.

+ Fiche plus complète à retrouver sur le site

RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX DE 26 COMMUNES PAR UNE RÉGIE UNIQUE

ENJEUX : Vieillissement des réseaux, non-conformité

Agglomération de Morlaix – Finistère (29)



Le projet

Nature du projet :
Renouvellement des réseaux de 26 communes, confié depuis 2024 à une régie publique unique, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière : le Service Public de l'Eau – An Dour

Périmètre d'intervention :
Les 26 communes de l'Agglomération de Morlaix (Finistère), soit 65 507 habitants et 30 800 foyers

Porteur de projet :
Régie unique « Service Public de l'Eau – An Dour »



Crédit photo : agglomération Morlaix Communauté

Enseignements clés

- Réaliser un diagnostic patrimonial des réseaux, à actualiser continuellement pour cibler les bons investissements aux bons endroits.
- Suivre la règlementation et ce que font d'autres territoires, intégrer les réseaux professionnels et la commission locale de l'eau.
- Assurer une cohérence territoriale.

Indicateurs

3 000 km de réseaux à renouveler

24 km/an de réseaux d'eau potable renouvelés

9 km/an de réseaux d'assainissements renouvelés

Avancement du projet

2017
Diagnostic patrimonial

2022
Elaboration des schémas directeurs Eau et assainissement et du Plan de renouvellement pluriannuel des réseaux associé

Janvier 2020
L'agglomération prend la compétence GEMAPI

2024
Création du Service Public de l'Eau – An Dour

Et demain ?

« La régie s'inscrit dans la transition et l'adaptation, mais l'enjeu de l'eau se jouera demain à plus grande échelle : il faut donc une vraie gouvernance de territoire, en dialogue avec les voisins, compte tenu de son impact sur l'environnement, l'urbanisation, le tourisme et l'économie agricole et industrielle. »

Plan de financement

Le renouvellement des réseaux repose principalement sur les redevances des abonnés et le recours à l'emprunt (AquaPrêt de la Banque des Territoires), les subventions restant limitées. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région et le Département peuvent néanmoins contribuer au financement des travaux. À titre d'illustration, l'Agence de l'eau, principal financeur, apporte en moyenne 10 % pour les projets d'eau potable et 25 % pour les projets d'assainissement.

Partenaires

- Agence de l'eau Loire Bretagne
- Banque des Territoires
- Département du Finistère
- Région Bretagne



@agglomération Morlaix Communauté

GUY PENNEC
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AN DOUR

Pourquoi avoir lancé ce projet ?
Morlaix Communauté a engagé en 2022 un **plan pluriannuel de renouvellement des réseaux, fondé sur un diagnostic patrimonial révélant leur vétusté et leurs dysfonctionnements**. Face aux fuites d'eau potable, aux rejets d'eaux usées et aux risques de déclassement de terrains constructibles, **la remise en état est devenue prioritaire**. La collectivité a ainsi défini un programme adapté à ses capacités financières et à une tarification socialement acceptable, en privilégiant un renouvellement à visée également v.

Quels défis avez-vous rencontrés lors de sa mise en œuvre ?
Il est important de **maîtriser à la fois le volet opérationnel et le volet technique** : il faut de l'ingénierie pour élaborer les projets, assurer le suivi des travaux et maîtriser la partie exploitation mais la relation aux usagers est également essentielle. Les travaux génèrent des désagréments pour un résultat qui n'est pas visible, puisqu'on parle de réseaux d'eau enterrés. Les abonnés et les usagers sont mis à contribution, sans percevoir spontanément le bénéfice pour eux ; **communiquer** est donc primordial. Nous avons fait le choix de doter la régie d'un **service communication pour informer et répondre aux insatisfactions en apportant un éclairage objectif sur la raison des travaux et le sujet de la tarification** et de la convergence tarifaire.

Quels conseils donneriez-vous à une autre collectivité souhaitant se lancer ?
La question de fond c'est **l'acceptabilité par les abonnés et par les usagers**. Les abonnés doivent comprendre que ces investissements sont nécessaires pour que l'eau coule du robinet, et qu'il ne s'agit pas seulement de remettre en état les réseaux mais de s'adapter aux nouvelles contraintes de traitement. **Il y a une différence importante entre des installations qui datent des années 1980 et celles qui conviennent aux traitements actuels de l'eau. Une volonté politique affirmée est le préalable indispensable à tout programme** : c'est elle qui permet, appuyée sur un diagnostic patrimonial et un schéma directeur rigoureux, de passer à l'action.

+ Fiche plus complète à retrouver sur le site

DÉSIMPERMÉABILISATION D'UNE ESPLANADE À JOIGNY

ENJEUX : Îlots de chaleur urbains, imperméabilisation des sols et gestion des eaux pluviales

Joigny — Yonne (89)



Le projet

Nature du projet :
Réaménagement de l'esplanade du marché et des berges de l'Yonne en désimperméabilisant les sols, créant des noues, végétalisant des espaces publics,récupérant des eaux pluviales et aménageant 400 mètres de berges

Périmètre d'intervention :
Ville de Joigny (89), environ 10 000 habitants
et plus de 51 000 m² d'espaces publics réaménagés

Porteur de projet :
Ville de Joigny

Prestataires :
Verdi Ingénierie (bureau d'études techniques) ; Agence JDM Paysagistes ; Lavigne & Chéron (architecte) ; Eurovia et Id Verde (travaux)


Crédit photo : Claire Pourprix

Indicateurs

4,16 millions d'euros de budget total

8 725 m² de surface désimperméabilisée

6 000 m² d'espaces verts créés

Avancement du projet

- 2022 — **Lancement de la maîtrise d'œuvre**
- Été 2022 — **Concertation publique**
- Janvier 2025 — **Démarrage des travaux**
- Juin 2026 — **Fin de la première phase**

Enseignements clés

- La concertation avec les habitants, commerçants et forains a permis d'adapter le projet aux usages du site.
- Le montage financier a été déterminant pour mener une opération ambitieuse à l'échelle d'une ville de 10 000 habitants
- La reconnexion à l'eau et la végétalisation renforcent l'adaptation climatique du centre-ville.

Et demain ?

« Deux nouvelles phases sont prévues à partir de 2027 pour poursuivre l'aménagement des berges, développer les mobilités douces et finaliser les équipements de gestion des eaux pluviales. Notre ambition reste la même : faire de l'eau et de la végétation des éléments centraux de l'aménagement urbain »

Plan de financement

Le coût final de l'opération s'élève à **4 160 000€ HT**.

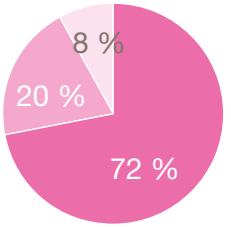

- Co-financeurs publics dont Agence de l'eau, État, Région, Département, VNF (2,98 M€)
- AquaPrêt de la Banque des Territoires (850 K€)
- Autofinancement communal (ressources propres 331,7 K€)

Partenaires

- Agence de l'eau Seine-Normandie
- État
- Région Bourgogne-Franche-Comté
- Conseil départemental de l'Yonne
- Voies Navigables de France
- Banque des Territoires

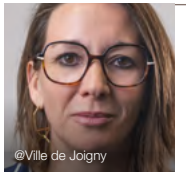
@Ville de Joigny

FRÉDÉRIQUE COLAS
PREMIÈRE ADJOINTE
AU MAIRE DE JOIGNY

Pourquoi avoir lancé ce projet ?
Comme de nombreuses collectivités, Joigny est confrontée aux **effets du réchauffement climatique**. L'esplanade du marché constituait un important **îlot de chaleur** en période estivale, au point d'entraîner l'annulation de certains événements. Dès le début du mandat précédent, la ville a souhaité transformer cet espace très minéral en un **lieu plus végétalisé**, capable de mieux gérer les eaux pluviales tout en améliorant le confort des habitants. Le projet visait également à reconnecter la place à l'Yonne, afin de redonner de la centralité à ce secteur stratégique du centre-ville.

Quels défis avez-vous rencontrés lors de sa mise en œuvre ?
Le projet a mobilisé de **nombreuses compétences techniques**, notamment pour le dimensionnement des noues, la gestion des eaux de ruissellement et le choix des matériaux. La **concertation** a également été un enjeu majeur. **Habitants et commerçants ont été associés dès les premières phases de réflexion** afin de préserver les usages du site, notamment le stationnement et l'organisation du marché. Enfin, le **montage financier a nécessité un travail important** pour mobiliser les aides de l'État, de la Région, du Département, de l'Agence de l'eau et de la Banque des Territoires.

Quels conseils donneriez-vous à une autre collectivité souhaitant se lancer ?
Prendre le temps de la concertation est essentiel pour construire un projet partagé et favoriser l'appropriation des futurs aménagements par les habitants. Il est également important de **rechercher l'ensemble des financements disponibles**, car ce type d'opération représente un investissement conséquent. Enfin, **les enjeux liés à l'eau doivent aujourd'hui être pleinement intégrés aux projets urbains** : désimperméabiliser, végétaliser et redonner accès aux cours d'eau constituent des leviers majeurs pour adapter les villes au changement climatique.

+ Fiche plus complète à retrouver sur le site

RACHAT D'UN LAC POUR PRÉSERVER UN SITE EMBLÉMATIQUE À VALRÉAS

ENJEUX : Préservation d'un site patrimonial remarquable, reconquête d'un espace naturel en cœur de ville et sensibilisation à la biodiversité

Valréas — Vaucluse (84)



Le projet

Nature du projet :
Acquisition d'un lac de deux hectares en cœur de ville, classé site patrimonial remarquable (SPR), réhabilitation d'un ancien bâtiment de restauration, et lancement d'une étude de revalorisation écologique et pédagogique du site

Périmètre d'intervention :
Commune de Valréas (84), 9 700 habitants

Porteur de projet :
Mairie de Valréas

Prestataires :
Services techniques municipaux ; association locale de pêche (en cours de création pour la gestion du plan d'eau)



Crédit photo : Mairie de Valréas

Indicateurs

350 000 euros, le coût d'acquisition

210 000 euros de subventions publiques

2 hectares, la superficie du lac

Avancement du projet

Mars 2024
Vote du conseil municipal pour entériner l'acquisition du lac

2025
Travail sur la sécurisation et la mise en valeur du lac

2026
Ouverture prévue du site au public

Enseignements clés

Le rachat du lac illustre la manière dont une opportunité foncière peut devenir un projet de reconquête patrimoniale et écologique :

- le site privé emblématique est rendu accessible à la collectivité,
- la mémoire locale devient un levier d'adhésion des habitants,
- et la préservation du plan d'eau ouvre de nouvelles perspectives de sensibilisation à la biodiversité.

Et demain ?

« En 2025, nous lançons une étude sur la revalorisation écologique du site : curage, nettoyage du plan d'eau et création d'aménagements pédagogiques pour accueillir les scolaires. L'objectif est d'ouvrir le lac au public dès 2026, en lien avec la future association locale de pêche qui assurera la gestion du plan d'eau. »

Plan de financement

Le coût final de l'opération s'élève à **450 000€ HT.**

- AquaPrêt de la Banque des Territoires (68 K€)
- Aide de l'État (subvention de 100 K€) et de la Région Sud (subvention de 110 K€)
- Autofinancement communal (ressources propres 172 K€)

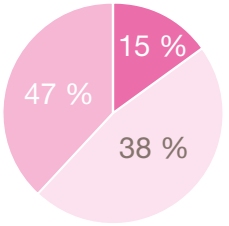

Partenaires

- Région Sud — Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse
- Banque des Territoires



@Mairie de Valréas

MARC MARTINET
DIRECTEUR DE CABINET
DE LA MAIRIE DE VALRÉAS

Pourquoi avoir lancé ce projet ?
Le déclencheur a été **la mise en vente d'un bien privé** composé d'un lac de deux hectares et d'un ancien restaurant, situés en plein cœur de ville. Ce plan d'eau, né d'une ancienne carrière comblée naturellement au début du XXe siècle, est profondément ancré dans la mémoire collective : beaucoup d'habitants s'y baignaient dans leur jeunesse. Lorsque la vente a été annoncée, le maire et les élus ont immédiatement décidé de **préempter le bien pour qu'il revienne dans le domaine public**. Le conseil municipal a validé l'acquisition à l'unanimité le 26 mars 2024. Le projet n'était pas motivé par une contrainte réglementaire liée au PLU (Plan Local d'Urbanisme), mais par **la volonté de valoriser le patrimoine naturel et historique de la commune.**

Quels défis avez-vous rencontrés lors de sa mise en œuvre ?
La **concertation avec les habitants** s'est révélée spontanément positive : l'initiative a été largement saluée, ce qui a facilité le portage politique. Par prudence, nous avons préféré **avancer par étapes** : réhabilitation du bâtiment de restauration en premier lieu (~100 000 €), avant de lancer une étude formelle de faisabilité écologique en 2025. Le site étant classé site patrimonial remarquable (SPR), les interventions ont du être menées dans **le respect de ce statut et de la biodiversité** présente (poissons, libellules, végétation rivulaire typique des zones humides). La **création d'une association locale de pêche** est également en cours pour assurer la gestion à long terme du plan d'eau.

Quels conseils donneriez-vous à une autre collectivité souhaitant se lancer ?
Trois éléments nous semblent essentiels. D'abord, **agir vite lorsqu'une opportunité foncière se présente** : la préemption a permis d'éviter que ce site emblématique passe définitivement sous maîtrise privée. Ensuite, **s'appuyer sur la mémoire et l'attachement des habitants** comme levier de légitimité politique : quand un lieu fait partie de l'identité locale, le portage devient naturellement collectif. Enfin, **ne pas hésiter à solliciter des financements mixtes** (subventions publiques et Aquaprêt de la Banque des Territoires) pour sécuriser une acquisition ambitieuse sans fragiliser les finances municipales.

+ Fiche plus complète à retrouver sur le site

RENATURER LA DERNIÈRE PARCELLE NATURELLE DE SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

ENJEUX : Rareté foncière, préservation de la biodiversité littorale et transmission d'un patrimoine naturel aux générations futures

Saint-Jean-Cap-Ferrat — Alpes-Maritimes (06)



Le projet

Nature du projet :
Acquisition de 2,7 hectares de terrain naturel en bord de Méditerranée en vue de sa renaturation, avec suppression programmée des vestiges bâtis, préservation de la biodiversité et réflexion sur des usages agricoles et pédagogiques.

Périmètre d'intervention :
Commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat (06), environ 1 500 habitants

Porteur de projet :
Commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat

Prestataires :
Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) ; Agence d'Urbanisme Azuréenne

Crédit photo : Banque des Territoires

Enseignements clés

- 2,7 hectares en bord de Méditerranée préservés de toute artificialisation,
- suppression des vestiges bâtis pour renaturer le site
- vocation agricole et pédagogique pour les générations futures

Indicateurs

27 795
m² achetés par la commune

1
% du territoire de la commune

4
millions d'euros mobilisés via le prêt Gaïa sobriété foncière

Avancement du projet

1899
Le site est exploité sous forme de carrière servant à créer les enrochement du port de Monaco

1975
Le camping, dernière activité officielle sur la parcelle, ferme ses portes

Mai 2024
Le site est mis en vente et la SAFER exerce son droit de préemption

Juin 2024
La Banque des Territoires est sollicitée pour le prêt permettant à la commune d'acquérir le terrain

Et demain ?

« Nous voulons prendre le temps de construire un projet fidèle au caractère naturel du site. Les ruines existantes seront supprimées pour redonner toute sa place à la nature, tandis qu'une réflexion est engagée autour de la valorisation des oliviers, des bigaradiers et d'un jardin pédagogique. L'objectif est de transmettre ce patrimoine aux générations futures sans dénaturer ce lieu exceptionnel. »

Plan de financement

Le coût final de l'opération s'élève à **5,3 M€ HT**.

- Banque des Territoires (prêt Gaïa sobriété foncière de 4 M€)
- Commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat (fonds propres de 1,3 M€)

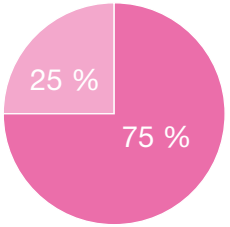

Partenaires

- Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER)
- Banque des Territoires
- Agence d'Urbanisme Azuréenne



©Banque des Territoires

JEAN-FRANÇOIS DIETERICH
MAIRE DE SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

Pourquoi avoir lancé ce projet ?
Face à la mise en vente de cette parcelle de 27 795 m², nous avons immédiatement pris conscience qu'il s'agissait d'une opportunité unique et non renouvelable pour notre commune. Située en bord de mer et classée en zone naturelle, elle constitue la **dernière grande emprise foncière libre de Saint-Jean-Cap-Ferrat**. Dans un territoire extrêmement contraint, où l'essentiel du foncier est privé et où les prix sont parmi les plus élevés de France, nous avons considéré qu'il était essentiel de préserver ce site exceptionnel pour les générations futures. Grâce à l'intervention de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), qui a exercé son droit de préemption, **nous avons pu engager rapidement son acquisition et garantir sa préservation pour les générations futures**. Cette renaturation permettra aussi de mieux prendre en compte le cycle de l'eau sur le site, notamment grâce à la récupération des eaux de ruissellement pour irriguer les futures plantations.

Quels défis avez-vous rencontrés lors de sa mise en œuvre ?
Le premier et principal défi a été celui la **rapidité** : Le terrain était déjà convoité et nous ne disposions que de quelques jours pour nous positionner. Il a fallu décider vite, sans filet.
Le deuxième défi était financier : avec **5,3 M€ à mobiliser**, l'acquisition représentait un effort considérable pour une commune de notre taille.
Enfin, le site est **soumis à de nombreuses protections réglementaires** (Conservatoire du littoral, Espace Naturel Remarquable, Architecte des Bâtiments de France), ce qui impose de concevoir un projet respectueux du patrimoine naturel existant et compatible avec l'ensemble des contraintes réglementaires.

Quels conseils donneriez-vous à une autre collectivité souhaitant se lancer ?
Face à une opportunité foncière stratégique, il faut savoir **réagir vite** tout en gardant une vision de long terme, les deux ne sont pas incompatibles. Il est également indispensable de **maîtriser les aspects juridiques** et réglementaires dès le départ, particulièrement lorsque le site bénéficie de protections environnementales fortes qui encadreront chaque étape du projet. Enfin, ne sous-estimez pas le montage financier : dans notre cas, le **prêt Gaïa sobriété foncière de la Banque des Territoires** a rendu possible une opération qui n'aurait pas pu être portée uniquement sur les fonds propres de la commune.

+ Fiche plus complète à retrouver sur le site

RESTAURATION HYDRAULIQUE ET ÉCOLOGIQUE DU MARAIS DE TASDON

ENJEUX : Perte de biodiversité et déficit du fonctionnement hydraulique naturel du marais

La Rochelle et Aytré — Charente-Maritime (17)



Le projet

Nature du projet :
Renaturation de 124 hectares de marais périurbain par l'évacuation de 170 000 m³ de remblais, la création de 10 hectares de zones humides, la restauration du cours d'eau de la Moulinette et l'installation d'ouvrages hydrauliques permettant une reconnexion avec l'océan. Des sentiers et passerelles ont également été aménagés pour ouvrir le site au public tout en préservant des zones de quiétude pour la faune

Périmètre d'intervention :
Communes de La Rochelle et Aytré

Porteur de projet :
Ville de La Rochelle

Prestataires :
Atelier Cepage (AMO) ; Setec Hydratec (hydraulique) ; Charier TP (terrassement) ; Bois Loisirs (mobilier urbain et passerelles) ; ID Verde (espaces verts) ; BUESA (ouvrage hydraulique)

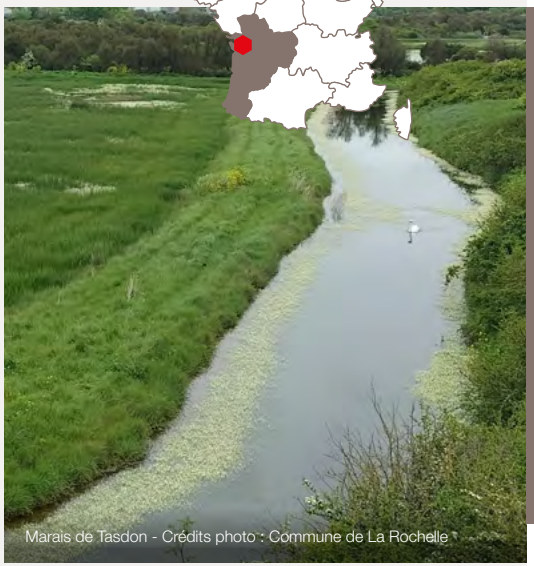
Marais de Tasdon - Crédits photo : Commune de La Rochelle

Indicateurs

10
hectares de zones humides créées

170 000
m³ de remblais retirés

4,8
millions d'euros de coût global du projet

Avancement du projet

2017-2019
Études préalables complètes : études 4 saisons, hydrauliques, dossiers d'autorisation environnementale

2019
Mise à l'agenda officielle et lancement de la planification

2020-2021
Réalisation des travaux de terrassement, création des zones humides, pose des ouvrages hydrauliques

2022
Livraison et ouverture au public

Plan de financement

Le coût final de l'opération s'élève à **4 800 000 € HT.**

- Agence de l'eau Loire-Bretagne (1,9 M€)
- La Ville de la Rochelle par un prêt de la Banque des Territoires (1,8 M€)
- Autres co-financeurs, collectivités et fonds européens (1,14 M€)

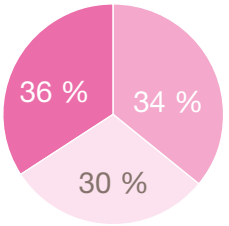

Partenaires

- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Banque des Territoires
- L'Office Français de la Biodiversité (OFB)
- La région Nouvelle-Aquitaine
- La Communauté d'Agglomération de La Rochelle
- La ville d'Aytré

Enseignements clés

Grâce aux **solutions fondées sur la nature**, la reconquête du marais par la faune et la flore a été très rapide. Le projet illustre **l'importance d'une conduite d'opération solide, d'un portage politique fort et d'un travail de pédagogie** intense auprès des riverains pour accompagner un chantier de grande ampleur en milieu urbain.

Et demain ?

« Grâce à la gestion hydraulique du marais, la présence d'eau a attiré les oiseaux, batraciens et mammifères qui nichent sur site. »

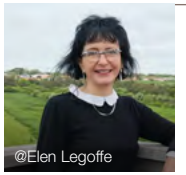
@Elen Legoffe

CHANTAL VETTER
ADJOINTE AU MAIRE DE LA ROCHELLE (2020-2026) EN CHARGE DE LA NATURE EN VILLE, DE LA VÉGÉTALISATION, DE LA BIODIVERSITÉ, DU LITTORAL ET DE LA PROTECTION DES CÔTES

Pourquoi avoir lancé ce projet ?
Cet ancien marais salant exploité jusqu'en 1935 a été progressivement asséché et remodelé au fil des décennies. Le constat, établi dès 2017, était celui d'une double dégradation par **la prolifération d'espèces horticoles invasives** aux dépens des espèces locales et **un assèchement croissant** qui bouleversait les cycles naturels de la faune. Les oiseaux migrateurs, qui s'y arrêtaient chaque année en halte, ne nichaient plus sur le site faute d'eau suffisante. Face à l'ampleur de ces enjeux écologiques et au potentiel de ce site à devenir un puits de carbone bleu, la Ville a décidé de mener **un projet ambitieux de restauration** en coeur de ville.

Quels défis avez-vous rencontrés lors de sa mise en œuvre ?
Le projet était d'une grande complexité, à la fois technique et administrative. **Trois ans d'études préalables** ont été nécessaires, couvrant l'inventaire des espèces, l'analyse hydraulique, les procédures réglementaires et l'enquête publique. Le chantier lui-même, par son importance, a suscité des inquiétudes légitimes chez les riverains. La collectivité a dû déployer **un effort de pédagogie soutenu et constant** (réunions mensuelles dans les quartiers, ateliers thématiques, tables rondes avec les pêcheurs, journal de chantier, panneaux sur site). Sur le plan foncier, **98 % du terrain était heureusement public**, ce qui a facilité les choses. Une seule parcelle privée n'a pas pu être intégrée au projet, faute d'accord trouvé avec son propriétaire.

Quels conseils donneriez-vous à une autre collectivité souhaitant se lancer ?
Trois conditions me semblent indispensables. D'abord, **maîtriser le foncier en amont**, en prenant connaissance de la propriété de chaque terrain afin d'éviter des blocages coûteux en cours de projet. Ensuite, **s'assurer d'un portage politique fort et durable**, ce projet s'est déployé sur deux mandats, et sans engagement constant des élus, il n'aurait pas abouti. Enfin, **s'entourer de partenaires financiers solides** dès la phase de conception : avec 4,8 millions d'euros de budget, la diversité des financeurs (agences, collectivités, État et Europe) a été déterminante. Les compétences techniques passent nécessairement par **des bureaux d'études spécialisés** en génie écologique et en hydraulique, la singularité de chaque site rend difficile toute transposition directe d'un projet à un autre.

+ Fiche plus complète à retrouver sur le site

RESTAURATION D'UNE ZONE HUMIDE

ENJEUX : Eutrophisation, évaporation de la ressource et dégradation des milieux aquatiques

Malville — Loire-Atlantique (44)



Le projet

Nature du projet :
Réduction de la surface d'un plan d'eau communal afin de restaurer deux cours d'eau et réhabilitation des fonctionnalités d'une zone humide pour améliorer le fonctionnement écologique du site

Périmètre d'intervention :
Commune de Malville (44),
sur le bassin versant de la Farinelais

Porteur de projet :
Syndicat Chère Don Isac (SCDI)

Prestataires :
Études de faisabilité et d'impact : Hydros Solution ;
Travaux de terrassement et restauration écologique :
Richard TP et Accès Réagis



Crédit photo : Syndicat Chère Don Isac (SCDI)

Indicateurs

760
m² de réduction de la surface du plan d'eau

2 000
m³ de terre nécessaires au comblement partiel du plan d'eau

150
m linéaire de cours d'eau restauré

Avancement du projet

2020 - 2022
Étude d'inventaire et caractérisation des plans d'eau par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Loire-Atlantique

2023
Étude de faisabilité et d'impacts

Printemps - été 2024
Vidange et travaux

Hiver 2025 - 2026
Plantations et clôtures

Plan de financement

Le coût final de l'opération s'élève à **34 100€ HT**.

- Agence de l'eau Loire-Bretagne (17 050 €)
- Région Pays de la Loire (10 230 €)
- Syndicat Chère Don Isac (6 820 €, dont programme global soutenu par un AquaPrêt de la Banque des Territoires (256 K€)

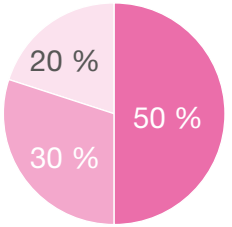

Partenaires

- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Région Pays de la Loire
- Banque des Territoires
- Direction départementale des territoires et de la mer de Loire-Atlantique
- Commune de Malville
- Communauté de communes Estuaire et Sillon
- Fédération de pêche

Enseignements clés

- Une approche globale du site permet de maximiser les bénéfices écologiques d'un projet de restauration
- Une démarche de concertation facilite l'adhésion des acteurs locaux et l'adaptation aux usages du territoire
- Un appui spécialisé sécurise les choix techniques de conception et de mise en œuvre des opérations de restauration

Et demain ?

« Nous allons suivre l'évolution du site dans les années à venir afin de mesurer les bénéfices de la restauration engagée. Cette opération montre qu'en intervenant sur l'ensemble du site, plan d'eau, cours d'eau et zone humide, il est possible d'obtenir des gains écologiques durables. »

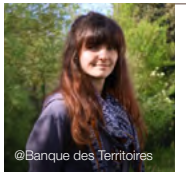

@Banque des Territoires

MARGOT ESCUDIER
TECHNICIENNE MILIEUX AQUATIQUES SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ISAC, AU SYNDICAT CHÈRE DON ISAC

Pourquoi avoir lancé ce projet ?
Le projet trouve son origine dans l'inventaire des plans d'eau mené entre 2020 et 2022 par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Loire-Atlantique. Cette étude a identifié **plusieurs sites présentant des impacts sur les milieux aquatiques**, dont un plan d'eau communal à Malville qui n'avait plus d'usage pour la collectivité. Bien que ses effets sur les cours d'eau voisins soient limités, sa **position en tête de bassin favorisait les pertes d'eau par évaporation et contribuait à dégrader le fonctionnement écologique du site**. Une étude de faisabilité a donc été engagée afin d'**évaluer les possibilités de restauration du plan d'eau, des cours d'eau et de la zone humide associée**.

Quels défis avez-vous rencontrés lors de sa mise en œuvre ?
Le principal défi a été de **concilier les objectifs écologiques avec les usages existants du site**. Un agriculteur exploitait la parcelle pour le pâturage et la production de foin, tandis qu'une association de moto-cross utilisait ponctuellement l'eau du plan d'eau. Un **important travail de concertation a permis d'adapter le projet à ces contraintes**, notamment grâce **à la création d'un passage à gué**, d'une **clôture pour protéger les cours d'eau** et d'un **bassin tampon** destiné à limiter l'érosion du terrain de moto-cross. Sur le plan technique, l'absence de matériaux disponibles sur place a également conduit à revoir le projet initial de suppression totale du plan d'eau.

Quels conseils donneriez-vous à une autre collectivité souhaitant se lancer ?
Il est essentiel de s'appuyer sur des compétences spécialisées en milieux aquatiques, qu'elles soient portées par un syndicat de bassin, une cellule technique ou un bureau d'études. La **concertation** doit également être engagée très tôt avec l'ensemble des acteurs concernés afin d'**anticiper les impacts du projet** et de **construire des solutions adaptées**. Enfin, il est important d'aborder ces opérations à l'échelle du site dans son ensemble : **la restauration d'un plan d'eau prend tout son sens lorsqu'elle s'accompagne d'une réflexion sur les cours d'eau et les zones humides associées**.

+ Fiche plus complète à retrouver sur le site

DÉCOUVERTURE DU COURS D'EAU DE LA CHIERS

ENJEUX : Renaturation, prévention des inondations

Longwy – Meurthe-et-Moselle (54)



Le projet

Nature du projet :
Opération d'aménagement et de restauration autour du cours d'eau de la Chiers (sur 164m), à travers des travaux de découverture et renaturation des berges

Périmètre d'intervention :
Commune de Longwy – 15 191 habitants

Porteur de projet :
EPCI du Grand Longwy / Commune de Longwy (co-maîtrise d'ouvrage)

Prestataires :
Maîtrise d'œuvre : BET Ingérop / JDM Paysagiste ; Etudes hydrogéologiques : Gingeer
Entreprises de travaux : Berthold / Eurovia / Durmeyer / Colas / A.Keip ;
Coordination sécurité : Qualiconsult ;
Services internes du Grand Longwy



Crédit photo : Banque des Territoires

Indicateurs

164
mètres de linéaire de découverture du parc

3 000
m³ de terrassement

10 072 747
coût en euros TTC des travaux de découvrement

Avancement du projet

2018
Prise de la compétence GEMAPI

2019
Modification du programme de découverture de la Chiers dans le PAPI Meuse

2020-2024
Découverte du Parc des Récollets

2027
Découverture du quartier de la gare

Enseignements clés

- Intégrer la GEMAPI au développement du territoire
- Constituer une équipe pluridisciplinaire avec une bonne gestion de projet
- Engager des diagnostics structurels de tous les ouvrages en parallèle des travaux

Et demain ?

« Nous luttons contre les inondations et en même temps, on améliore le cadre de vie en aménageant le cadre de vie des habitants de Longwy. Demain, ils pourront se réapproprier le parc des Récollets, qui redeviendra un lieu fréquentable. »

Plan de financement

Le coût final de l'opération s'élève à **6,3 M€ HT**.

Subventions (Agence de l'eau, Etat, FEDER, Région et département) : 4,6M€

AquaPrêt de la Banque des Territoires : 1,7M€

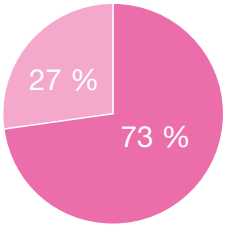

Partenaires

- Agence de l'Eau Rhin Meuse
- Département de Meurthe-et-Moselle
- FEDER (Union Européenne)
- Région Grand-Est



©Banque des Territoires

GUILLAIN LECLERCQ
RESPONSABLE DU PÔLE INGÉNIERIE TERRITORIALE ET CYCLES DE L'EAU DU GRAND LONGWY

Pourquoi avoir lancé ce projet ?
Pour permettre l'expansion sidérurgique, **la Chiers, affluent de la Meuse, avait été enterrée sous 8 ouvrages hydrauliques.** Les premières discussions sur sa découverture remontent à 2008 ; dès 2015, le projet au niveau du parc des Récollets était inscrit au Programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) porté par l'EPAMA. Depuis la prise de compétence GEMAPI en 2018, le Grand Longwy a choisi d'exercer celle-ci en propre, en se retirant du syndicat. Les travaux ont débuté par la découverture d'une partie de la place Leclerc, avant de se poursuivre sur deux autres tronçons : le parking du parc des Récollets et le secteur de la gare-parking du tramway. **À terme, la restitution du lit naturel de la Chiers sur ces trois tronçons permettra d'abaisser la ligne d'eau d'environ 40 centimètres** à l'amont en cas de crue centennale — un résultat loin d'être négligeable.

Quels défis avez-vous rencontrés lors de sa mise en œuvre ?
Le périmètre du projet a été revu en 2019 lors du changement de mandat. **La communication** avec les habitants n'a débuté qu'après la phase de conception — **un axe d'amélioration identifié**, car c'est un métier à part entière. La durée du chantier a pesé sur toutes les parties, **et la qualité des relations humaines s'est révélée déterminante** pour faire avancer un projet où les visions divergent. À chaque fermeture ou réouverture de voirie, courriers et articles de presse ont assuré l'information des riverains.

Quels conseils donneriez-vous à une autre collectivité souhaitant se lancer ?
Il n'y a pas d'école qui forme à la GEMAPI, c'est un **mélange entre des compétences techniques, administratives et sociales**. C'est un métier de terrain très polyvalent qui ne touche pas que l'aspect cours d'eau. Nous avions une équipe très complémentaire, spécialisée en hydraulique, en gestion de l'environnement et en aménagement urbain : chacun amène sa pierre à l'édifice. Cependant, ces projets sont à **mener en concertation** avec les services de l'Etat et les partenaires avant d'aboutir aux travaux. Nous étions par ailleurs en **co-maîtrise d'ouvrage avec la ville**, qui nous a délégué sa compétence « aménagement urbain » afin de faciliter la gestion du chantier.

+ Fiche plus complète à retrouver sur le site

RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS POUR CAUSE DE POLLUTION AU CHLORURE DE VINYLE MONOMÈRE (CVM)

ENJEUX : Santé publique, eau contaminée

Meilhan-sur-Garonne – Lot-et-Garonne (47)



Le projet

Nature du projet :
Programme de renouvellement de 38 km de conduites de canalisations en raison de la présence de chlorure de vinyle monomère (CVM), un agent potentiellement cancérigène

Périmètre d'intervention :
15 communes du Syndicat des eaux Garonne Gascogne

Porteur de projet :
Syndicat des eaux Garonne Gascogne

Prestataires :
Veolia, ENEA (maître d'œuvre),
Agence de l'Eau et ARS (études)



Crédit photo : ENEA

Indicateurs

4,4
Millions d'euros de travaux

400
Habitations concernées par les travaux

38 205
km de conduite à remplacer

Avancement du projet

2020
Alerte lancée sur la présence de chlorure de vinyle monomère

2020
Premières études

2021
Lancement des premiers travaux

2025-2027
Deuxième, troisième et quatrième tranche de travaux

Enseignements clés

- En tant que site pilote, nous avons bénéficié d'une forte réactivité et d'un accompagnement efficace de la part de l'ARS et de l'Agence de l'eau.
- Il est essentiel de se mobiliser tôt pour bénéficier du meilleur accompagnement possible sur le financement des travaux. Cela permet d'accélérer le projet tout en atténuant sa charge financière.

Et demain ?

« La mobilisation collective a permis d'avancer vite pour garantir dès 2027 une eau conforme à nos habitants. »

Plan de financement

Le coût final de l'opération s'élève à **4,4 M€ HT**.

Emprunt : 2 M € (dont l'AquaPrêt de la Banque des Territoires à hauteur de 1M€)

Autofinancement du Syndicat des eaux Garonne Gascogne : 1,9 M €

Agence de l'eau Adour-Garonne : 500 000 €

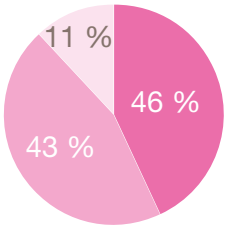

Partenaires

- Banque des Territoires
- Agence de l'Eau
- Agence Régionale de Santé (ARS)
- ENEA
- Veolia



©Banque des Territoires

RÉGINE POVEDA
PRÉSIDENTE DU SYNDICAT DES EAUX GARONNE GASCOGNE

Pourquoi avoir lancé ce projet ?
En 2020, une élue d'Antagnac nous a alertés sur un goût et une odeur inhabituels dans l'eau. **L'ARS a confirmé la présence de chlorure de vinyle monomère (CVM),** un agent potentiellement cancérigène. L'analyse a rapidement montré **que les zones touchées étaient celles à faible circulation d'eau** — habitats diffus, résidences secondaires. Avec Veolia, ENEA et l'appui de l'ARS et de l'Agence de l'Eau, nous avons identifié les secteurs à traiter. Le syndicat a même été désigné site pilote sur le sujet. **Les études ont pointé des canalisations anciennes en PVC comme origine du phénomène : leur remplacement a démarré dès 2021.**

Quels défis avez-vous rencontrés lors de sa mise en œuvre ?
Sans cadre existant, nous avons dû construire la démarche de A à Z — financement, organisation, solutions techniques. C'est le propre d'un site pilote, mais aussi sa principale difficulté. **Ce sujet va prendre de l'ampleur : les cas similaires se multiplient en France**, notamment dans les territoires ruraux. Un enseignement clé : **la vigilance des élus lors de la définition des PLU est essentielle pour éviter l'ouverture de zones** générant de longs raccordements, particulièrement propices à la stagnation de l'eau.

Quels conseils donneriez-vous à une autre collectivité souhaitant se lancer ?
Mobilisez-vous pour obtenir un accompagnement renforcé de l'État : le CVM est un enjeu de santé publique, particulièrement en milieu rural, qui nécessite des financements adaptés. Une planification rigoureuse des travaux est indispensable. Enfin, **sensibilisez les élus à une gestion prudente des PLU : l'habitat diffus est un facteur aggravant** qu'il faut anticiper dès la conception des documents d'urbanisme.

+ Fiche plus complète à retrouver sur le site



Pluie de cas d’eau

INVESTISSEMENT

EXTENSION DU RÉSEAU HYRAULIQUE RÉGIONAL PAR BRL

ENJEUX : Adaptation au changement climatique, développement territorial durable

Région Occitanie



Le projet

Nature du projet :
Extension du Réseau Hydraulique Régional : aménagement successif de 6 maillons au rythme des besoins des territoires.

Périmètre d'intervention :
Une centaine de communes entre Montpellier et Narbonne – 6 500 nouveaux hectares irrigués grâce au programme.

Porteur de projet :
BRL est une société anonyme d'économie mixte locale (SAEML), concessionnaire du Réseau Hydraulique Régional, au service de la politique de l'eau de la Région Occitanie. Son actionnariat majoritairement public, auquel participe la Caisse des dépôts et consignations, soutient des investissements structurants au service des populations et de la résilience des territoires.


Crédit photo : G&C Deschamps

Indicateurs

2,5 m³/s de débit maximum

10 années de travaux

140 km de canalisations ajoutés au Réseau Hydraulique Régional

Avancement du projet

- 2011 **Débat public**
- 2012 **Lancement des travaux**
- 2016 **Livraison du Maillon Sud Montpellier**
- Été 2022 **Transfert de l'eau du Rhône dans le Biterrois et alimentation du secteur littoral héraultais en réponse à la sécheresse**
- 2025/2026 **Étude de préfiguration du Maillon Minervois**

Plan de financement

Le coût final de l'opération s'élève à **184,5 M€.**

- Région (89,5M€)
- Départements de l'Hérault et de l'Aude (37,3M€)
- BRL et bénéficiaires (26,7M€)
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (21,7 M€)
- 5 agglomérations (9,3M€)

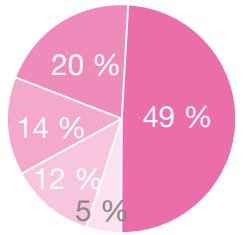

Partenaires

- Région Occitanie / Eurorégion Pyrénées-Méditerranée
- Caisse des dépôts et consignations via la présence au capital de la SAEML BRL

Enseignements clés

- Faire de la SAEML un acteur central articulant stratégie, financement et exploitation à long terme.
- Phaser les travaux afin de maîtriser les contraintes opérationnelles et les impacts environnementaux.
- Mobiliser 70 ans d'expérience pour mettre en œuvre une approche intégrée de l'aménagement et accompagner la transformation en faveur des économies d'énergie et de la sobriété des usages de l'eau.

Et demain ?

Plus de 8 millions de m³, issus du Rhône ou de la réserve de Jouarres, vont se substituer aux prélèvements effectués dans les ressources locales sous tension. Cette extension du réseau permet déjà l'irrigation de 6 500 hectares supplémentaires et poursuit progressivement son développement.


©Jean-Claude AZRIA

JEAN-FRANÇOIS BLANCHET
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DU GROUPE BRL

Pourquoi avoir lancé ce projet ?
Le programme Aqua Domitia, porté par la Région Occitanie / Eurorégion Pyrénées-Méditerranée et **réalisé par BRL** (concessionnaire du RHR), **s'inscrit dans la stratégie régionale d'adaptation au changement climatique et le Plan de gestion intégrée de l'eau.** Il apporte une réponse concrète à un défi stratégique : **bâtir un modèle hydraulique plus résilient pour sécuriser l'approvisionnement en eau** potable, soutenir l'agriculture et le développement économique, et réduire la pression sur les milieux naturels fragiles, dans une logique de sobriété des usages.

Quels défis avez-vous rencontrés lors de sa mise en œuvre ?
Pendant 10 ans, Aqua Domitia a été réalisé maillon par maillon en fonction des besoins des territoires desservis. Chacun d'entre eux a été étudié en concertation avec les acteurs locaux afin d'adapter la mise en œuvre du projet et d'intégrer les enjeux environnementaux et les perspectives de **développement. BRL intègre l'environnement le plus tôt possible dans la conception de ses projets** et respecte le principe Éviter/Réduire/Compenser. Nous sommes convaincus que l'attractivité d'un territoire est liée à la capacité de l'aménager tout en préservant sa biodiversité et ses richesses naturelles.

Quels conseils donneriez-vous à une autre collectivité souhaitant se lancer ?
La spécificité des sociétés d'aménagement tient à leur **capacité à articuler politique publique, ingénierie technique et exploitation dans la durée,** au service d'un territoire et de ses équilibres, dans une approche territoriale globale. Grâce à l'implication des collectivités territoriales, souvent actionnaires, et à des concessions de long terme, **nous avons la capacité porter des investissements structurants et d'inscrire la gestion de l'eau dans une vision durable, concertée, collective, avec des solidarités spatiales et intergénérationnelles.** Au travers de ces aménagements, BRL accompagne la politique régionale de l'eau et de résilience, portée par la Région Occitanie, en mettant en œuvre des solutions innovantes et sobres afin de **renforcer l'adaptation des territoires faces aux défis climatiques.**

LA RÉHABILITATION D'UNE ZONE HUMIDE EN COEUR DE VILLE

ENJEUX : adaptation au changement climatique et développement territorial durable

Amiens - Somme (80)



Le projet

Nature du projet :
Opération de réhabilitation urbaine de la ZAC Gare la Vallée qui débute en 2006 pour réaménager le quartier à l'est du centre-ville d'Amiens. Elle comprend la création d'un parc naturel public en berges de Somme conçu avec une approche résiliente et hybride de l'aménagement : zone humide, équipement agricole et espaces maraichers, bâtiment ERP support d'un tiers-lieu alimentaire.

Périmètre d'intervention :
Parc de 5 ha dans une ZAC de 112 ha située au sud de la Somme, en face des Hortillonnages

Porteur de projet :
La Société publique locale (SPL) Vallée Idéale Développement est concessionnaire de la ZAC Gare la Vallée pour le compte d'Amiens Métropole.



Crédit photo : 2026, STUDIO XO – Perspective du projet des Berges de Somme

Indicateurs

570
mètres linéaires de berges réaménagées

1 350
mètres linéaires de rieux confortés et recréés

8 700
m² dédiés aux activités maraîchères

Avancement du projet

- 2022-2025 **Phase d'incubation**
- 2026 **Phase de réalisation**
- Automne 2027 **Démarrage des travaux du parc**
- Décembre 2030 **Livraison des aménagements des berges de Somme**

Enseignements clés

- En faisant du sol et de l'eau des fils directeurs, la renaturation des berges permet de traiter conjointement plusieurs enjeux —risque d'inondation, dépollution, biodiversité, localisation et mixité des usages — plutôt que de les aborder séparément.
- Grâce à une approche intégrée du risque considéré comme un levier d'aménagement plutôt qu'une contrainte, un site inondable et en friches peut gagner en valeur écosystémique.

Et demain ?

« La livraison du parc est prévue en deux temps : 1er semestre 2029, puis décembre 2030 pour certains équipements, tels que le bâtiment tiers-lieu et l'équipement agricole. La concession de la ZAC se poursuivra jusqu'en 2032 avec la suite de la reconquête des berges. »

Plan de financement

Le projet de parc est financé par Amiens Métropole et la Ville d'Amiens dans le cadre de la ZAC. Il est subventionné pour ses innovations - en particulier la renaturation et la gestion des terres, la construction du tiers-lieu et la réalisation de l'équipement agricole – à hauteur de 4,2 M€ par le programme France 2030 « Démonstrateur de la Ville durable » opéré par la Banque des Territoires. Les autres aménagements du parc seraient cofinancés par l'Europe via le FEDER. D'autres institutions locales seront sollicitées.

Budget global estimé sur la ZAC : **145 M€ HT.**

Partenaires

- Collectivités locales : Ville d'Amiens, Amiens métropole, Conseil départemental de la Somme
- Etat et Banque des Territoires
- Europe et Région Hauts-de-France
- Bureaux d'études, Maîtres d'œuvre, et associations locales

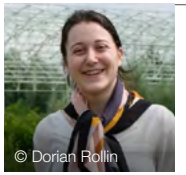

© Dorian Rollin

LISE BOCHER
CHARGÉE D'ÉTUDES ET D'OPÉRATIONS AU SEIN DE LA SPL VALLÉE IDÉALE DÉVELOPPEMENT

Pourquoi avoir lancé ce projet ?
Dans un contexte de risque inondation et d'évolution de la programmation du quartier de gare vers plus de mixité, l'**enjeu d'articulation entre la zone urbaine surélevée et les berges de la Somme s'est imposé** : renaturer les berges en friches, retrouver la figure de l'eau en lien avec les Hortillonnages et dépolluer les remblais existants, pour redonner aux habitants l'accès au fleuve.

Quels défis lors de sa mise en œuvre ?
L'adaptation à l'inondation en milieu urbain a soulevé **un enjeu croisé de programmation diversifiée et de conception technique.** D'une part, il s'agit de **concilier tous les éléments de la programmation globale qui fait la force du projet** : parc public, zones humides, activité maraîchère avec logistique dédiée aux Hortillons, et bâtiment ERP support d'un tiers-lieu pédagogique dédié aux enjeux alimentaires et environnementaux. Par ailleurs, la pertinence de bâtir ce site, inondable déjà anthropisé, avec des logements avait été tranché en faveur d'un réaménagement pour des usages publics ou collectifs. D'autre part, la conception doit combiner génie écologique (corbeilles géothermiques, renivellement), techniques constructives adaptées (surélévation au-delà des exigences du PPRI via des pieux bois et métalliques vissés, matériaux bio/géosourcés locaux), et gestion circulaire des terres. **Le défi vise à redonner de la valeur écosystémique** (régulation, production, fonctions socio-culturelles) **aux berges de Somme**, en transformant un secteur artificialisé soumis au risque en une zone humide résiliente, pourvoyeuse de ressources pour ses usagers divers et les filières économiques locales.

Quels conseils donneriez-vous à une autre collectivité souhaitant se lancer ?
La concertation menée fin 2024 et en 2025 avec plusieurs publics (habitants, élèves de lycée et d'école primaire) a conforté le projet. Elle a **permis de sensibiliser au risque d'inondation, d'expliquer les orientations du projet, de préciser les besoins et de faire remonter les problématiques** au début du projet.



Pluie de cas d’eau

CONSIGNATION

RESTAURATION DU LIT DE LA RIVIÈRE DES USSES

ENJEUX : Maîtrise foncière des espaces à restaurer

Communes de Contamine-Sarzin, Marlioz, Sallenôves — Haute-Savoie (74)



Le projet

Nature du projet :
Restauration morphologique du lit de la rivière des Usses pour redonner de l'espace à la rivière, diversifier les milieux, la reconnecter à ses zones humides et garantir des hauteurs d'eau suffisantes pour la vie piscicole.
La restauration a été rendue possible par l'acquisition foncière des terrains via une consignation des montants auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue d'exproprier certains propriétaires fonciers.

Périmètre d'intervention :
1,3 km de linéaire de rivière sur 12 ha concernant 36 000 habitants, 48 communes adhérentes au syndicat

Porteur de projet :
Syndicat de rivières les Usses (Syr'Usses)

Prestataires :
Teractem (sur l'animation liée à la maîtrise foncière)

Crédit photo : Banque des Territoires

Enseignements clés

La consignation de l'indemnité d'expropriation auprès de la CDC, rendue possible par la déclaration d'utilité publique préfectorale de 2022, a permis au Syr'Usses de prendre possession des parcelles bloquées et de démarrer les travaux sans attendre. Ce mécanisme juridique méconnu s'est révélé décisif pour débloquer le projet.

Indicateurs

1,3 km de linéaire de rivière concerné

12 hectares de superficie du projet

15 comptes de propriété

Avancement du projet

- 2012-2015 — **Mise à l'agenda Études géomorphologiques et études de projet**
- 2021-2022 — **Enquête publique, DUP et autorisation environnementale**
- 2023 — **Début des phases judiciaires d'expropriation**
- 2025 — **Reprise des études géomorphologiques et topographiques**

Modalités financières

- **Coût :** Le coût total des travaux s'élève à 600 000 euros HT dont 50 K€ pour l'ensemble des études, travail des avocats, BE et prestation de Teractem
- **Rôle de la consignation :** un outil opérationnel de maîtrise foncière
- **Montant :** indemnité définie par le juge - inconnue
- **Suivi des aspects fonciers, consignations et expropriations :** Teractem

Et demain ?

« Il s'agit aussi de permettre à la rivière de se reconnecter avec des zones humides qui serviront de zones tampons et participeront à réguler ses variations. »



@ Banque des Territoires

JEAN-YVES MÂCHARD
MAIRE DE VANZY ET PRÉSIDENT DU SYNDICAT DE RIVIÈRES LES USSES (SYR'USSES)

Quels besoins ou enjeux financiers ont conduit votre collectivité à mobiliser un dispositif de consignation ?
Des **décennies d'extraction de matériaux** ont profondément abîmé la rivière des Usses (cours d'eau incisé, méandre comblé, berges déconnectées). **Restaurer la morphologie de la rivière** était devenu urgent pour qu'elle puisse s'étaler en crue, garantir des hauteurs d'eau suffisantes pour les poissons et retrouver ses zones humides. Ce qui appelait à **acquérir les parcelles riveraines**, soit à **l'amiable** et dans les cas bloquants, comme les successions non réglées ou les difficultés avec les propriétaires, nous avons eu recours à l'expropriation, puis à la consignation des indemnités auprès de la CDC. Ce mécanisme est méconnu, mais il est décisif pour ne pas rester paralysé dans ce type de projet.

Quelles difficultés avez-vous rencontrées dans le montage ou la sécurisation financière du projet ?
La principale difficulté, c'est le temps. Entre les premières études géomorphologiques en 2012 et la Déclaration d'utilité publique obtenue en 2022, dix ans se sont écoulés. Le projet a aussi suscité des inquiétudes légitimes des riverains, ainsi la collectivité a dû déployer un **effort de pédagogie soutenu** pour rassurer l'ensemble des parties prenantes. Sur le plan financier, le montage a exigé une ingénierie solide (études, avocats, prestataire foncier), le tout avant même de poser la première machine. L'agence de l'eau et le département ont heureusement apporté leur soutien financier, ce qui a permis au syndicat d'assumer seulement 20 % sur fonds propres.

Quels conseils donneriez-vous à une collectivité souhaitant recourir à un dispositif de consignation pour accompagner son projet ?
Trois conditions semblent indispensables. Déjà, il faut **mobiliser des compétences solides** couvrant l'ensemble des domaines (foncier, technique et réglementaire). Trois ans d'études nous ont été nécessaires avant de lancer les travaux. Ensuite, il faut **faire preuves de pédagogie et de transparence** auprès des riverains. Enfin, il est nécessaire **d'analyser les coûts globaux du projet et d'explorer les alternatives avant expropriation**. La **consignation** auprès de la CDC est une solution utile pour sortir d'un blocage, qui nécessite de l'anticipation pour être intégrée au calendrier du projet.

+ Fiche plus complète à retrouver sur le site

RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE DES PALUNS

ENJEUX : Maîtrise foncière des espaces à restaurer

Aramon – Gard (30)



Le projet

Nature du projet :
Projet de restauration de la Zone Humide des Paluns, composée de 40 ha d'anciennes prairies humides drainées et de 20 ha d'autres milieux (forêts, marais…).

Périmètre d'intervention :
60 ha de la Zone humide des Paluns – Commune d'Aramon

Porteur de projet :
EPTB Gardons

Prestataires :
ONF (Plan de Gestion) ; Chambre d'Agriculture ; Conservatoire des espèces naturelles ; Jean-Laurent Hentz (BET naturaliste) ; OTEIS (étude hydraulique) ; EDF R&D (programme de recherche sur la séquestration carbone des sols en zone humide) ; FCA et Thomé Heitzmann (acquisitions foncières)

Crédit photo : EPTB Gardons

Indicateurs

40
ha de terres agricoles reconverties en prairie

35
ha en fauche et pâture gérés par un éleveur de brebis

5 000
m² de mare temporaire

Avancement du projet

2019-2023
Validation de la DUP réserve foncière et première phase de démarchage à l'amiable des propriétaires

2025-2026
Phase d'expropriation

2025
Validation de la deuxième phase du plan de gestion

2026
Lancement de l'étude hydraulique pour dimensionner les travaux de remise en eau du site

Modalités financières

- **Coût :** Le coût total du projet à date s'élève à 1 million d'€, dont près de 80% dédié à l'acquisition foncière.
- **Rôle de la consignation :** Un service gratuit et rémunéré de sécurisation foncière en cas d'impossibilité de règlement à l'amiable
- **Financement du Plan de Gestion en cours :** Dont 70% par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et 10% par la Région
- **Suivi des aspects fonciers, consignations et expropriations :** Thomé Heitzmann

Enseignements clés

- La DUP en réserve foncière a permis de poser un cadre réglementaire à notre démarche
- La consignation constitue un levier efficace pour sécuriser la maîtrise foncière, notamment lorsque certaines situations ne permettent pas une acquisition à l'amiable (biens sans maître, défaut de justification de propriété, etc.)

Et demain ?

« La prochaine étape consiste à définir, à travers une étude hydraulique, les modalités de remise en eau des milieux afin de restaurer leur fonctionnement naturel. »

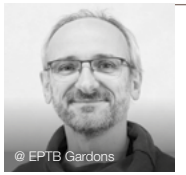
@ EPTB Gardons

JEAN-PHILIPPE REYGROBELLET
CHARGÉ DE MISSION MILIEUX AQUATIQUES – EPTB GARDONS

Quels besoins ou enjeux financiers ont conduit votre collectivité à mobiliser un dispositif de consignation ?
La zone humide des Paluns a été drainée dans les années 1970, à la suite à l'endiguement du Rhône, afin de permettre sa mise en culture. En 2014, face au vieillissement des agriculteurs et aux difficultés de reprise des exploitations, la commune d'Aramon a souhaité saisir **l'opportunité d'acquérir ces terrains pour restaurer les milieux humides**. Elle s'est alors rapprochée de l'Agence de l'Eau, puis de l'EPTB Gardons, devenu maître d'ouvrage dans le cadre de la GEMAPI. A partir de 2018, la Déclaration d'Intérêt Général **(DIG)** a permis au projet d'avancer : entre 2019 et 2023, près de **90% des terrains ont pu être acquis à l'amiable**. Pour les parcelles restantes, la consignation a permis de dépasser des situations juridiques complexes.

Quelles difficultés avez-vous rencontrées dans le montage ou la sécurisation financière du projet ?
L'EPTB Gardons a porté le projet en tant que maître d'ouvrage, mais restait peu connu et sans légitimité établie auprès des acteurs locaux. En outre, le projet prévoyait de soustraire près de 60 ha à des usages agricoles au profit de la restauration d'une zone humide dont peu conservaient le souvenir. **Pour les propriétaires et agriculteurs concernés, un projet de cet acabit peut être vécu comme traumatique**. L'EPTB à donc **privilégié, durant quatre ans, la négociation amiable** avec les propriétaires, avant de recourir à l'expropriation en dernier ressort.

Quels conseils donneriez-vous à une collectivité souhaitant recourir à un dispositif de consignation pour accompagner son projet ?
Les prairies humides nécessitent un entretien, une surveillance et une forte appropriation locale. Il est donc **essentiel de veiller à ce que le projet soit soutenu, tant par les habitants que par les élus et les acteurs locaux**. Cela implique de consacrer du temps à la **sensibilisation et au dialogue**, et de **privilégier autant que possible les démarches amiables**. Certaines situations juridiques rendent toutefois cette approche impossible : la consignation constitue alors un outil utile pour acquérir la maîtrise foncière et permettre le lancement des travaux.

Agir pour l'eau,
soutenir nos territoires

LE PASSAGE À L'ACTION COMMENCE ICI.



Rejoignez

Aquagir
le programme

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADOPTA

LES AGENCES DE L'EAU

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

AMORCE

ANEB
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DES BASSINS

ANEM

aquanova

astee
L'association des professionnels de l'eau et des déchets

brgm
Géosciences pour une Terre durable

CERCLE FRANÇAIS DE L'EAU

Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

CSTB
le futur en construction

DÉPARTEMENTS DE FRANCE

EDF

FP2E LES ENTREPRISES de l'eau

la filière française de l'eau

lisode
lien social et décision

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

FNCCR

IMPULSE PARTNERS

INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

OiEau
Office International de l'Eau
35 ANS D'UTILITÉ PUBLIQUE

WATER FAMILY
DU FLOCON À LA VAGUE

UIE
UNION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE L'EAU

graie
PÔLE EAU & TERRITOIRES

banquedesterritoires.fr
@BanqueDesTerr